



Papiers Tissue KP Inc.

VERS UN AVENIR ASSURANT UNE CROISSANCE DURABLE

2012

PREMIER RAPPORT ANNUEL



Papiers Tissu KP inc. (PTKP) est une société créée exclusivement aux fins d'acquérir une participation dans Produits Kruger S.E.C. (PK S.E.C.). PTKP possédait une participation minoritaire de 15,7 % dans PK S.E.C. au 31 décembre 2012 et 16,9 % au 15 avril 2013 ⁽¹⁾.

PK S.E.C. est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité destinés à des usages domestiques, industriels et commerciaux. PK S.E.C. dessert les marchés canadiens avec des marques reconnues telles que Cashmere®, Purex®, SpongeTowels®, Scotties® et White Swan®. Aux États-Unis, PK S.E.C. fabrique la marque White Cloud®, de même que plusieurs produits de marques privées. La division des Produits hors foyer fabrique des produits haut de gamme économiques en vue de leur distribution à une grande variété d'établissements commerciaux et publics. L'entreprise emploie quelque 2 300 personnes et exploite cinq usines certifiées FSC® (chaîne de suivi), en Amérique du Nord.



FAITS SAILLANTS DE 2012

- Le projet TAD (« TAD—Through-Air-Dry ou séchage à l'air traversant ») à Memphis au Tennessee, a avancé comme prévu en 2012. L'achèvement de la phase de construction du projet incluant une machine à la fine pointe de la technologie, TAD, a été annoncé le 22 février 2013.
- Nous avons complété le projet de rationalisation visant principalement à abandonner la production de bobines mères, ce qui a permis des économies annualisées d'approximativement 12 millions de dollars.
- Les marques privées sont en nette progression aux États-Unis. Notre marque White Cloud® Ultra, vendue exclusivement par Walmart, a été classée numéro 1 dans le segment des papiers hygiéniques par une éminente revue de consommateurs américaine.
- Nos marques ont gagné des parts de marché au Canada en 2012, nous aidant ainsi à maintenir notre position de chef de file dans le marché.



⁽¹⁾ PTKP (la société) possède une participation limitée dans PK S.E.C. Considérant que PTKP est un émetteur assujéti dans toutes les provinces et territoires au Canada, et que PK S.E.C. représente un actif considérable de la société, PTKP fournit à ses actionnaires les informations financières et d'affaires de PK S.E.C.



PERFORMANCE FINANCIÈRE—QUATRE ANS*

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010	2009
(En millions de dollars Canadien)				
Produits des activités ordinaires	922,9	892,6	897,7	900,8
Résultat opérationnel	68,2	49,0	81,2	100,7
Résultat net	46,6	28,6	65,0	68,2
AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES				
BAIIA	111,3	81,9	113,1	141,6
BAIIA en % des produits	12,1 %	9,2 %	12,6 %	15,7 %
Dépenses en capital	184,8	109,4	27,9	44,1
Fonds de roulement	137,7	104,3	113,1	78,3
Dette à long terme	323,9	251,7	179,7	186,9

* Toutes les informations financières ici présentées seront relatives à PK S.E.C. à moins d'indication contraire. Pour le période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012, Papier Tissu KP inc. a rapporté des produits des activités ordinaires de 201 mille dollars, un résultat net de 149 mille dollars pour la période et un bénéfice de base 0,02 \$ par action. Pour plus d'information consulter les états financiers audités de Papier Tissu KP inc. pour la période terminée le 31 décembre 2012.

PRODUITS
+3 %
COMPARATIVEMENT
À 2011

BAIIA
+36 %
COMPARATIVEMENT
À 2011

RÉSULTAT NET
+63 %
COMPARATIVEMENT
À 2011

Informations prospectives : Pour toute information contenue dans le présent rapport annuel et pouvant être considérée comme une information prospective, se reporter à la section « À propos de Papiers Tissu KP inc. » à la page 1 du rapport de gestion 2012.

MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES

JE PROFITE DE L'OCCASION QUI M'EST OFFERTE, POUR RETRACER LES ACTIVITÉS DE PK S.E.C POUR L'EXERCICE 2012, TOUT EN VOUS OFFRANT UN APERÇU DES OBJECTIFS POUR CETTE ANNÉE ET AU-DELÀ DE 2013.

La dernière année a été marquée par un certain nombre de réalisations et de jalons importants. Nous nous sommes appuyés sur nos principaux points forts, avons accru notre position de chef de file sur le marché canadien des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, avons progressé dans des secteurs clés aux États-Unis, et avons considérablement accru notre capacité de production, d'innovation et notre expertise en achevant la construction d'une nouvelle usine dernier cri à Memphis, au Tennessee. Enfin, le PAPE réussi de Papiers Tissue KP inc. (PTKP) en décembre a permis de réunir environ 153 millions de dollars.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En 2012, à tous points de vue, le rendement financier de PK S.E.C a été très solide. En 2012, notre chiffre d'affaires s'élevait à 922,9 millions de dollars, soit 3,4 % de plus que les 892,6 millions de dollars enregistrés en 2011. Notre BAIIA se chiffrait à 111,3 millions de dollars, le troisième meilleur de notre histoire, représentant une amélioration de 35,9 % par rapport aux 81,9 millions de dollars enregistrés en 2011. Il convient de souligner que ce résultat a été atteint malgré les quelque 3,6 millions de dollars de frais de mise en marche engagés pour notre nouvelle installation utilisant la technologie par séchage à l'air traversant (TAD), de Memphis. Notre bénéfice net est passé de 28,6 millions de dollars en 2011 à 46,6 millions de dollars en 2012. En fin d'exercice, notre encaisse s'élevait à 121,5 millions de dollars.

MISE À PROFIT DE NOTRE POSITION DE CHEF DE FILE

Nous sommes fiers d'être le premier distributeur de produits de papier à usages domestiques et institutionnels au Canada. En 2012, PK S.E.C a conservé la première place en termes de parts de marché dans les catégories des papiers hygiéniques et des papiers-mouchoirs, ainsi qu'une solide deuxième place dans celle des essuie-tout. En réalité, au cours de l'année, nos marques ont accru leur part de marché au Canada, où nous réalisons actuellement la majorité de notre chiffre d'affaires.

Aux États-Unis, notre croissance interne sera stimulée par une demande croissante de nos produits dans le secteur des marques privées de grande qualité, à laquelle notre usine de fabrication TAD répond directement. Nous sommes très heureux, qu'aux États-Unis, la marque White Cloud® ait été classée numéro un par une éminente revue de consommateurs, et qu'elle ait rapporté plus de 230 millions de dollars en ventes au cours de l'année.

Notre objectif est que, d'ici 2017, notre usine de fabrication TAD génère environ 60 millions de dollars du BAIIA. Nous travaillons également à élargir notre base de clients aux États-Unis en ajoutant d'autres grands détaillants nord-américains à nos réseaux de distribution.

RÉALISATIONS OPÉRATIONNELLES

Début 2013, nous avons achevé, à temps et en respectant le budget, la construction de notre usine de fabrication par séchage à l'air traversant à Memphis et avons commencé à expédier des produits fabriqués par TAD à nos clients au cours du premier trimestre 2013. L'achèvement de cette usine constitue un étape importante à plusieurs égards. D'abord, elle doublera éventuellement notre capacité de production pour cette installation, qui desservira les marchés américain et canadien. Ensuite, elle nous permet de fabriquer un produit de haute qualité – le meilleur de l'industrie. Par ailleurs, elle présente un avantage



significatif en matière de coûts. Les produits de papier hygiénique fabriqué par TAD sont non seulement de meilleure qualité, plus doux et plus épais, mais ils nécessitent également une moins grande utilisation de fibres, une composante très coûteuse dans notre secteur d'activité. Enfin, comme indiqué plus haut, l'accroissement de la capacité de production offert par cette usine devrait nous permettre d'accélérer notre croissance aux États-Unis et d'augmenter notre BAIIA d'environ 50 % au cours des cinq prochaines années.

Nous avons également réussi à moderniser notre système de distribution et mener à bien notre projet de rationalisation commerciale, quittant ainsi le secteur de la vente des bobines mères qui n'était pas une activité essentielle pour nous. Cette initiative, ainsi que les efforts de rationalisation visant à optimiser notre efficacité, devraient permettre de réaliser des économies annuelles d'environ 12 millions de dollars, dont plus de la moitié en 2012.

POSITIONNEMENT PROPICE À UNE CROISSANCE CONTINUE

En tant que chef de file sur le marché canadien des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C a instauré, au sein de l'entreprise, une culture qui privilégie les relations avec les clients et les services qui leur sont offerts, l'excellence aux chapitres de la fabrication et du marketing, et une gamme de produits inégalés tant par son étendue que par sa qualité. Telles sont les forces qui nous permettront de garder l'avantage sur nos concurrents au Canada, et qui faciliteront notre croissance aux États-Unis, tant pour le secteur de nos marques de commerce que pour celui des marques privées.

Nous nous sommes également engagés à investir dans nos actifs, à l'instar d'initiatives telles que notre usine de fabrication TAD, et à dénicher prudemment des opportunités d'acquisition.

Nos succès futurs reposeront sur le maintien et le renforcement de nos points forts sur le marché canadien, la mise en œuvre de stratégies et la saisie d'opportunités qui stimuleront notre croissance aux États-Unis, la maximisation de notre potentiel opérationnel, et le perfectionnement du talent de nos employés.

Pour finir, j'aimerais exprimer ma gratitude à notre équipe de direction et à nos employés, dont l'engagement et le travail acharné ont fait de nous le chef de file que nous sommes aujourd'hui dans l'industrie. J'aimerais, par ailleurs, remercier nos clients, nos fournisseurs et vous, nos actionnaires, pour leur indéfectible soutien. Nous espérons une croissance des bénéfices dans les mois et les années à venir.



Mario Gosselin
Chef de la direction
KP Tissue inc., et Produits Kruger L.P.



DÉBUT 2013, NOUS AVONS ACHÉVÉ, À TEMPS ET EN RESPECTANT LE BUDGET, LA CONSTRUCTION DE NOTRE PROJET TAD À MEMPHIS ET AVONS COMMENCÉ À EXPÉDIER DES PRODUITS FABRIQUÉS PAR CETTE TECHNOLOGIE À NOS CLIENTS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2013.





WHITE CLOUD® A ÉTÉ CLASSÉ EN
PREMIÈRE POSITION
 PAR UNE PRESTIGIEUSE REVUE DE
 CONSOMMATEURS AMÉRICAINE*

* En terme de valeur pour le consommateur.



N° 1

PAPIERS HYGIÉNIQUES
DEPUIS 2000



N° 1

PAPIERS-MOUCHOIRS
DEPUIS 2005

N° 2

ESSUIE-TOUIT
DEPUIS 2004

CHEF DE FILE DU MARCHÉ DES PRODUITS DE PAPIER À USAGES DOMESTIQUES

PK S.E.C. est le chef de file du marché des produits de papier à usages domestiques au Canada. Nos papiers hygiéniques et papiers-mouchoirs sont classés en première position en ce qui a trait à la part du marché en dollars et nos essuie-tout sont extrêmement bien positionnés en deuxième position. En 2012, les produits de PK S.E.C. ont représenté 41 % des produits de papier de marque nationale vendus au Canada.

Aux États-Unis, notre papier hygiénique White Cloud® a été classé en première position par une prestigieuse revue de consommateurs américaine. Nous avons établi une relation exclusive avec Walmart qui vend cette marque dans ses magasins, et positionne White Cloud® comme sa marque privée dans le domaine des produits de papier à usages domestiques.

Les produits de marque privée sont vendus par des détaillants, soit sous forme d'une marque propre au détaillant, ou sous forme d'un produit « sans nom ». Au Canada, ce marché est relativement bien développé, mais aux États-Unis, l'opportunité de croissance est importante.



MARCHÉS DES PRODUITS DE PAPIER À USAGES HORS FOYER

Le marché des produits de papier à usages hors foyer comprend les produits utilisés dans les immeubles de bureaux, les restaurants, les hôpitaux, les écoles et autres endroits publics, pour ne nommer que ceux-là. Nous estimons que ce marché représente environ 30 % de la consommation de produits de papier.

Au Canada, PK S.E.C. jouit d'une part de marché hors foyer d'environ 25 %. Les produits hors foyer représentent environ 17 % des ventes totales de PK S.E.C. en Amérique du Nord.

RENFORCEMENT DE NOTRE POSITION DE CHEF DE FILE SUR LE MARCHÉ

LA POSITION DE CHEF DE FILE DE PK S.E.C SUR LE MARCHÉ EST LE FRUIT DE NOTRE ENGAGEMENT À NOUER DES RELATIONS EXCEPTIONNELLES AVEC NOS CLIENTS, DE NOTRE HABILITÉ À RÉAGIR AUX CHANGEMENTS DU MARCHÉ ET AUX DEMANDES DES CLIENTS, AINSI QUE DE NOTRE CAPACITÉ À OFFRIR DES PRODUITS CONVAINCANTS, DE QUALITÉ ET INNOVANTS.

Nous sommes fiers d'être le chef de file sur le marché des produits de papier à usages domestiques et institutionnels au Canada. Nos équipes de vente et de marketing travaillent d'arrache-pied pour maximiser le développement de la catégorie du papier chez nos clients. Nous veillons particulièrement à offrir un service à la clientèle supérieur. Cela nous permet de nous démarquer et de tirer parti d'une présence solide et continue sur le marché. En fait, comme le souligne Nielsen, nous fournissons, en dollars, plus de 41 % des papiers hygiéniques, papiers-mouchoirs et essuie-tout de marques nationales vendus au Canada.

Notre position de chef de file est renforcée par une innovation continue en matière de produits et d'emballage. Nous mettons particulièrement l'accent sur l'excellence en ce qui a trait au marketing, sur des campagnes publicitaires à la fine pointe et sur un positionnement hautement différencié de nos produits. Nous nous démarquons également de nos concurrents par le biais d'engagements au chapitre de la responsabilité sociale, notamment en matière de développement durable, ainsi que par des commandites telles que *la Fondation canadienne du cancer du sein* ou *le Tournoi des cœurs® Scotties®* – le championnat canadien de curling féminin, auquel nous sommes associés depuis plus de 30 ans.

Il existe également un potentiel de croissance significatif pour nous aux États-Unis, surtout sur le marché des marques privées. Grâce à notre nouvelle usine TAD de Memphis, au Tennessee, dès que la capacité de production optimisée sera atteinte, nous pourrons produire 60 000 tonnes métriques de ce papier hygiénique de haute qualité. Les détaillants ne cessent de solliciter pour leurs propres marques privées des produits haut de gamme qui ne sont actuellement offerts que par un nombre restreint de fabricants.

Enfin, nous travaillons en équipe pour veiller à cultiver et développer des relations durables avec nos clients, certains des plus importants détaillants en Amérique du Nord. Notre réseau de vente étendu et géographiquement diversifié, ainsi que notre réseau de fabrication et de distribution, nous rapprochent de ces clients, et nous aident à répondre rapidement et efficacement à leurs besoins changeants.

En gardant ces priorités en ligne de mire, nous sommes parvenus à conserver notre position de chef de file et à en tirer parti sur un marché féroce concurrentiel.



NOTRE PRÉSENCE EN AMÉRIQUE DU NORD

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION DE
363 000 TONNES
EN AMÉRIQUE DU NORD

- ★ Siège social
- Installations de fabrication

LA PORTÉE ET LA CAPACITÉ DE NOTRE RÉSEAU DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION EN AMÉRIQUE DU NORD PROCURENT À PK S.E.C. DES AVANTAGES CONCURRENTIELS SIGNIFICATIFS. NOS INSTALLATIONS DE FABRICATION SONT RÉPARTIES STRATÉGIQUEMENT SUR L'ENSEMBLE DU CONTINENT, CE QUI NOUS PERMET DE DESSERVIR EFFICACEMENT NOS MARCHÉS. NOUS SOMMES LA SEULE ENTREPRISE CANADIENNE À POSSÉDER UNE USINE DE PAPIERS À USAGES DOMESTIQUES ET INSTITUTIONNELS DANS L'OUEST CANADIEN. PK S.E.C. COUVRE GÉOGRAPHIQUEMENT 90 % DES MÉNAGES AU CANADA ET 60 % AUX ÉTATS-UNIS.

Notre diversité géographique nous rapproche de nos clients et de nos fournisseurs logistiques. Cela nous permet de répondre aux besoins de nos clients, de nouer des relations étroites avec nos fournisseurs et de minimiser nos coûts de distribution.

Actuellement, nos cinq installations de fabrication et de distribution situées à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau au Québec et à Memphis, au Tennessee ont une capacité de production de 363 000 tonnes. Au cours de cinq dernières années, nous avons réussi à conserver une capacité d'utilisation de plus de 94 % dans ces installations. L'efficacité de cette infrastructure de fabrication soutient notre rentabilité.

Pour conserver son avantage concurrentiel sur le plan de la fabrication, PK S.E.C. s'est engagée dans un programme de modernisation continu. Une des composantes de ce programme était un projet de rationalisation commerciale au cours duquel nous avons délaissé les activités qui n'étaient pas fondamentales pour l'entreprise, telle la fabrication de bobines-mères, et fermé les installations âgées, coûteuses et de faible capacité. Nous améliorons constamment nos machines et nos processus en vue de conserver une main-d'œuvre qualifiée et optimale. Par exemple, nous avons installé un système de gazéification de la biomasse à notre usine de New Westminster, en

Colombie-Britannique. Première du genre au Canada, elle gazéifie les déchets du bois pour produire de la chaleur et de l'énergie, en plus de présenter l'avantage de réduire les gaz à effets de serre de 50 % par an. À notre usine de Gatineau, au Québec, nous avons installé un système à la fine pointe réutilisant l'énergie pour chauffer l'eau de fabrication ainsi que de l'usine en hiver, ce qui réduit la consommation d'énergie de l'usine de 11 %.

L'usine de fabrication TAD de Memphis est, de loin, l'initiative la plus ambitieuse. L'achèvement en février 2013, à temps et en respectant le budget, de la phase de construction de notre usine, doublera éventuellement notre capacité de production aux États-Unis. Cela nous permet de fabriquer des produits de papier à usages domestiques et institutionnels de qualité supérieure et renforce notre position de chef de file.

La véritable clé de notre réussite réside dans le dévouement et la loyauté de nos employés. Nombre de nos opérateurs font partie de l'entreprise depuis plus de 15 ans. Nous avons également fait une priorité de la santé et de la sécurité de nos employés. Il en résulte une amélioration spectaculaire du bilan de sécurité dans toutes nos usines.

COMBINAISON DE TECHNOLOGIE ET D'INNOVATION

PK S.E.C EST FIÈRE DE SE TROUVER À LA BONNE PLACE AU BON MOMENT AVEC LES BONS PRODUITS. NOUS SOMMES À L'AVANT-GARDE DE L'INDUSTRIE QUANT AUX TECHNIQUES ET AUX APPLICATIONS UTILISÉES POUR FABRIQUER NOS PRODUITS DE PAPIER DE GRANDE CONSOMMATION. NOS INITIATIVES CONTINUES EN MATIÈRE D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE NOUS GARANTISSENT DE TIRER PARTI DE CETTE POSITION.

Nous utilisons principalement les technologies de crêpage humide, de crêpage à sec léger, de crêpage simple et de séchage à l'air traversant (TAD). Ces deux dernières technologies offrent les produits de meilleure qualité.

Au Canada, une partie considérable du papier à usages domestiques et institutionnels est fabriqué par crêpage simple. Cette technologie présente un double avantage : elle nous permet de réduire nos coûts en utilisant des fibres recyclées tout en fabriquant des produits de meilleure qualité en termes de douceur et d'épaisseur. Allier douceur—une préférence nette des clients—, et épaisseur maximale, un autre critère de préférence qui nous aide à réduire nos coûts unitaires, est notre principal objectif. Nous l'atteindrons grâce au crêpage simple. À notre connaissance, nous sommes actuellement le seul fabricant de produits de papiers à usages domestiques et institutionnels établi au Canada à utiliser cette technologie.

Afin de renforcer davantage notre position de chef de file technologique et de tirer pleinement parti d'occasions de croissance considérable aux États-Unis, nous avons investi lourdement dans une usine de fabrication par TAD à Memphis, au Tennessee. Cette technologie a pour atout d'offrir des produits de papiers à usages domestiques et institutionnels de la plus haute qualité en matière de douceur et d'épaisseur, pour un coût par boîte inférieur à celui des produits concurrents fabriqués par crêpage à sec léger. En d'autres termes, la fabrication par TAD nous offre le niveau de qualité inégalé que les clients recherchent de plus en plus.

Nous avons commencé à construire l'usine de fabrication par TAD en 2011 et lancé la production durant le 1^{er} trimestre de cette année. Elle produira annuellement 60 000 tonnes métriques de produits de papier lorsqu'elle fonctionnera à plein régime.

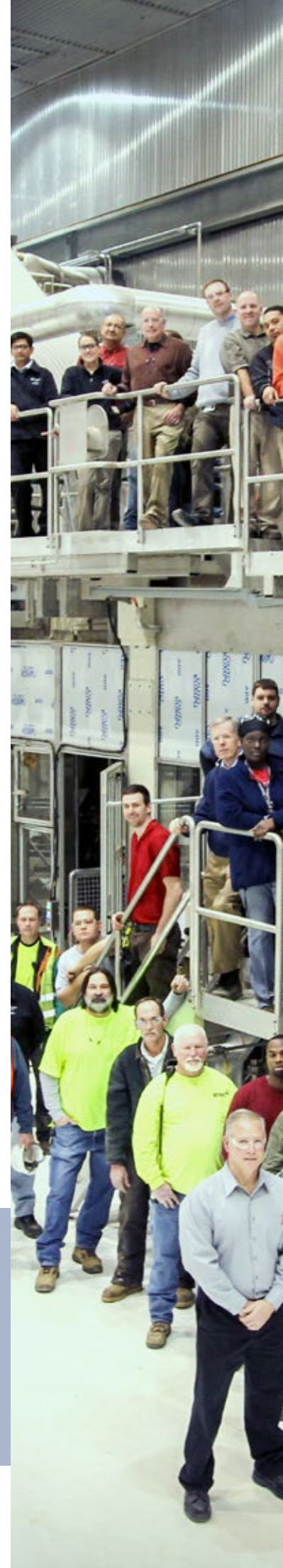
PK S.E.C s'engage aussi constamment dans d'autres programmes de développement de produits innovants. Nous avons ouvert la voie dans de nombreux domaines, introduisant notamment les plus grosses boîtes d'emballages, développant des produits de papiers à usages domestiques et institutionnels de haute qualité en utilisant le gaufrage à double pointe pour améliorer l'apparence esthétique du produit, et en lançant des produits triple épaisseur dans le segment «ultra» au Canada et aux États-Unis. Nos efforts sont motivés par la volonté de nous assurer d'offrir une gamme de produits distincte de celles de nos concurrents et qui répond mieux aux besoins des clients.

Nouvelle Machine TAD à Memphis au Tennessee

NOUVELLE INSTALLATION TAD

60 000
TONNES MÉTRIQUES

DE PRODUCTION ANNUELLE DE
PAPIER LORSQU'ELLE FONCTIONNERA
À PLEIN RÉGIME





NOS ENGAGEMENTS



EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À CE CHAPITRE, PK S.E.C A LANCÉ UNE INITIATIVE EXCITANTE, AMBITIEUSE ET GRATIFIANTE, DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015. ELLE VISE À TIRER PARTI DE NOTRE HÉRITAGE EN MATIÈRE D'INTENDANCE, À RÉDUIRE ENCORE DAVANTAGE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET À AIDER NOS COLLECTIVITÉS. LE CŒUR DE CETTE INITIATIVE COMPTE NEUF OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QUE NOUS PRÉVOYONS ATTEINDRE D'ICI 2015.

En nous basant sur les paramètres métriques de 2009, voici ces objectifs :

1. Fabriquer nos produits à partir de fibres certifiées 100 % par une tierce partie, en nous assurant qu'elles sont issues uniquement de forêts exploitées de façon durable et de matériaux recyclés contenant un haut pourcentage de déchets de consommation.
2. Obtenir la certification de la chaîne de traçabilité du « Forest Stewardship Council ». Cet objectif a été atteint en mars 2011.
3. Réduire nos emballages de 5 % tout en utilisant davantage de matériaux d'emballage recyclés, recyclables et biodégradables.
4. Ajouter d'autres produits aux quelques 90 déjà certifiés par une tierce partie et rester le chef de file en matière de fabrication de produits de papier à usages domestiques et institutionnels innovants.
5. Réduire notre consommation globale d'énergie de 15 % en modernisant nos processus de fabrication et en mettant en œuvre diverses méthodes de réduction de la consommation et l'amélioration de l'efficacité.
6. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15 % en réduisant notre consommation d'énergie traditionnelle et en augmentant l'utilisation d'une énergie de remplacement renouvelable.
7. Accroître notre efficacité logistique de 15 % grâce à une meilleure utilisation et aux gains liés à des modes de transport à faibles émissions de dioxyde de carbone, comme le train.
8. Réduire la consommation totale d'eau de 15 % en respectant nos normes de traitement des eaux usées, qui dépassent déjà largement les exigences gouvernementales.
9. Réduire de 20 % la quantité de déchets solides et de sous-produits de fabrication destinés à l'enfouissement par l'entremise d'un programme systématique de recyclage, de réutilisation et de réduction à l'échelle industrielle.

EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

NOS ACTIVITÉS DÉPENDENT D'UN APPROVISIONNEMENT ABONDANT ET DURABLE EN RESSOURCES NATURELLES. POUR PRODUIRE NOS PRODUITS DE PAPIERS À USAGES DOMESTIQUES ET INSTITUTIONNELS, NOUS CONSOMMONS DES QUANTITÉS IMPORTANTES DE FIBRES DE BOIS, D'EAU ET D'ÉNERGIE. NOUS DEVONS, PAR CONSÉQUENT, VEILLER À CE QUE CES RESSOURCES DEMEURENT SAINES ET ABONDANTES.

En outre, nous respectons les lois et règlements relatifs à l'environnement établis par les divers gouvernements et autorités compétentes au Canada et aux États-Unis. Chacune de nos usines utilise un système de gestion environnementale (SGE) exclusif pour garantir que nous respectons ces exigences réglementaires et pour rechercher de nouvelles occasions d'améliorer nos efforts en matière de durabilité.

Nous renforçons également notre intendance environnementale par l'entremise de programmes de tierces parties. Depuis 2005, nous soutenons Nature Canada, qui veille à la protection et à préservation de la faune et de l'habitat au Canada. En 2012, nous avons officiellement annoncé notre partenariat avec Jour de la Terre Canada. Nous contribuons ainsi à informer les Canadiens et les Canadiennes des répercussions de leurs décisions d'achat sur leur famille, leur collectivité et l'environnement. Nous avons également entrepris d'autres actions concrètes qui appuient notre engagement environnemental :

- Nous avons obtenu la certification de la chaîne de traçabilité du « Forest Stewardship Council^{MD} » décernée par « Rainforest Alliance ». Nous sommes le premier fabricant de produits de papier à usages domestiques et institutionnels au Canada à obtenir cette certification, ce qui assure une production et une consommation responsables de la forêt, aux produits, aux tablettes.
- Nous proposons l'une des plus larges gammes de produits de papier à usages domestiques et institutionnels certifiés par le FSC et portant la désignation Éco-Logo^M en Amérique du Nord.
- Nous avons installé un système de gazéification de la biomasse estimé à 12,2 millions de dollars à notre usine de New Westminster, en Colombie-Britannique. Cette innovation primée – la première au Canada et dans le secteur des pâtes et papiers – réduit les émissions annuelles de gaz à effet de serre de moitié*.
- Nous avons installé un système de récupération de la chaleur estimé à 4,8 millions de dollars à notre usine de Gatineau, au Québec. Ce projet, lui aussi primé, réutilise l'énergie pour chauffer l'eau de fabrication ainsi que l'usine en hiver, réduisant ainsi la consommation annuelle d'énergie de 11 %*. Cela a également permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'usine de près de 15 %*.

* Comparativement à 2009



ENVERS NOS COLLECTIVITÉS

PARMI NOS VALEURS FONDAMENTALES, NOUS CROYONS FERMEMENT QU'IL NOUS INCOMBE DE PRÉSERVER ET D'AMÉLIORER LES COLLECTIVITÉS DANS LESQUELLES NOUS VIVONS ET TRAVAILLONS.

Fidèles à cet engagement, nous participons – en temps, argent, capital humain et autres ressources – à des activités communautaires et à un large éventail de causes philanthropiques. Depuis 1982, par exemple, nous sommes le principal commanditaire du *Championnat canadien de curling féminin*, le *Tournoi des cœurs*[®] *Scotties*[®]. Notre participation à ce tournoi national constitue la plus longue commandite d'une entreprise dans le domaine sportif au Canada.

Nous nous intéressons énormément aux questions qui touchent à la santé des femmes et des enfants. Depuis 1990, nous contribuons à l'*Œuvre des Manoirs Ronald McDonald*[®], et sommes, depuis 2000, membres de Les amis de nous aidons, qui envoie des enfants handicapés à des *Camps de la Société du timbre de Pâques*. En 2005, nous nous sommes associés à la *Fondation canadienne du cancer du sein*, et sommes fiers de compter désormais parmi les cinq principaux contributeurs nationaux.

Enfin, nos employés participent activement à un large éventail d'activités philanthropiques locales et d'engagement communautaire. En conclusion, tous nos efforts au chapitre de la responsabilité sociale des entreprises visent à assurer une gestion responsable de nos ressources et à améliorer la qualité du monde que nous partageons. Nous vous invitons à prendre connaissance plus en détail de nos initiatives à l'adresse www.sustainability2015.ca.



**RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION
FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
D'EXPLOITATION – 2012**



TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	2
Faits saillants des activités	5
Résultats opérationnels	7
Information sectorielle	9
Situation de trésorerie et sources de financement	11
Instruments financiers et autres	18
Transactions entre parties liées	19
Engagements non comptabilisés	20
Estimations comptables critiques	20
Changements de méthodes comptables et normes comptables futures	22
Principales données financières annuelles	23
Principales données financières trimestrielles	24
Données liées aux actions	26
Information complémentaire	26
États financiers	27



RAPPORT DE GESTION

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

LE 26 MARS 2013

Le présent rapport de gestion de Papiers Tissue KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour la période close le 31 décembre 2012 et les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (l'« exercice 2012 ») et l'exercice clos le 31 décembre 2011 (l'« exercice 2011 »).

À PROPOS DE PAPIERS TISSU KP INC.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C. Au 31 décembre 2012, PTKP détenait une participation de 15,7 % dans PK S.E.C., laquelle était comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Le 10 janvier 2013, PTKP a conclu l'émission de 750 000 actions ordinaires aux termes de l'exercice partiel d'une option de surallocation (voir la rubrique « Faits saillants des activités ») et a utilisé le produit pour souscrire 750 000 parts additionnelles de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »). Ajoutées aux parts de PK S.E.C. qu'elle détenait déjà, ces parts additionnelles font en sorte que PTKP détient une participation de 16,9 % dans PK S.E.C. Bien que le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C., notamment des attentes et des hypothèses concernant la croissance continue du marché américain des produits de marques de distributeurs et de la demande pour des produits TAD aux États-Unis, les commandes pour les produits de la machine TAD, le montant et le moment des distributions versées par PK S.E.C., les besoins de trésorerie de Kruger Inc. et les économies prévues du projet de rationalisation de l'entreprise. Les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant la croissance potentielle du BAIIA découlant du projet TAD (au sens des présentes) d'ici 2017 peuvent être considérées comme de l'information prospective et sont fondées sur d'autres attentes et hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi-maximale et la vente de produits à des prix conformes aux prix du marché actuels, rajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie et un prix de vente des produits finis en fonction des prix récents, rajustés au titre de l'inflation, iv) la parité entre le dollar canadien et le dollar américain et v) la réalisation du projet TAD selon l'échéancier et le budget. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée, il ne faudrait pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations actuels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique « Facteurs de risque – Risques propres à l'activité de PK S.E.C. » du prospectus définitif de PTKP daté du 5 décembre 2012, lequel peut être consulté sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com (on s'attend à ce que les facteurs de risque qui seront décrits dans la notice annuelle de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 seront essentiellement identiques) : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés au projet TAD; une éventuelle différence entre les résultats réels et les perspectives financières; les risques d'ordre opérationnel; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation sensible des prix des matières premières et des services; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses importantes liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information et l'innovation; les assurances; et les contrôles internes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels du projet TAD, et les lecteurs sont avertis que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris les économies qui devraient découler du projet de rationalisation de l'entreprise et les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant l'augmentation potentielle du BAIIA généré par le projet TAD d'ici 2017, sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour publiquement cette information prospective compte tenu de nouveaux renseignements, notamment ultérieurs, à moins que la législation en valeurs mobilières ne les y oblige.

APERÇU

SURVOL DES ACTIVITÉS

Aux termes des statuts de PTKP, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont raisonnablement liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, PTKP détenait 16,9 % des parts de PK S.E.C.

PK S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Elle produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF »). Bien qu'elle accorde la priorité aux produits de marque pour le marché canadien des produits de consommation, PK S.E.C. est aussi un chef de file du marché canadien des PHF et occupe une place considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marque de distributeurs.

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 300 employés en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de PK S.E.C. au Canada, soit trois usines de papiers à usages domestiques et institutionnels au Québec et une usine en Colombie Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 246 000 tonnes métriques.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par l'intermédiaire de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier existantes d'une capacité annuelle totale de 57 000 tonnes métriques ainsi qu'une machine à papier à usages domestiques et institutionnels de pointe adjacente à technologie de séchage à l'air (« TAD ») d'une capacité de 60 000 tonnes métriques et l'infrastructure connexe (le « projet TAD »), dont la construction a été achevée au premier trimestre de 2013.

MODE DE PRÉSENTATION

Le 21 septembre 2012, l'actif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels maintenant détenue par PK S.E.C. a été transféré à PK S.E.C. par une entité devancière (l'« ancienne PK S.E.C. »). PK S.E.C. a émis 43 014 300 parts en faveur de l'ancienne PK S.E.C. et a repris les passifs liés à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels en échange de la totalité des actifs de cette dernière.

Comme PK S.E.C. poursuit les activités liées à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels de l'ancienne PK S.E.C., la restructuration a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs de PK S.E.C. ont été comptabilisés aux valeurs comptables des actifs et des passifs liés à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels inscrites immédiatement avant la restructuration. Les soldes et les résultats opérationnels comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été établis à partir des états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels.

Les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2012 et l'exercice 2011 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière). Les états financiers de PTKP pour la période close le 31 décembre 2012 ont également été établis conformément aux IFRS.

PÉRIODES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de PK S.E.C. et les notes annexes englobent l'information financière de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011.

MESURES FINANCIÈRES ET PRINCIPAUX INDICATEURS

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures financières et certains ratios qui ne sont pas conformes aux IFRS, mais qui, selon PK S.E.C., sont utiles à la direction de PK S.E.C. et aux lecteurs des états financiers consolidés pour évaluer la performance et la situation financières de PK S.E.C. Comme ces mesures n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS, il est possible qu'elles ne soient pas comparables aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. L'une de ces mesures est le BAIIA. Le BAIIA n'est pas une mesure du rendement opérationnel calculée conformément aux IFRS et ne devrait pas être considéré comme un substitut du résultat opérationnel, du résultat net ou des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, lesquels sont calculés conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend un rapprochement du BAIIA et des mesures établies selon les IFRS qui lui sont le plus directement comparables.

Le calcul du « BAIIA » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, iv) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, v) la dépréciation des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) à la cession d'immobilisations corporelles, vii) l'écart de change latent et viii) les charges non récurrentes liées au projet de rationalisation de l'entreprise.

Le « BAIIA de KTG » correspond au résultat net de KTG présenté dans les états financiers individuels de KTG, avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et iv) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, au sens de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes).

PERSPECTIVES

PK S.E.C. s'emploie à créer de grandes marques de produits de consommation et à mettre au point des produits gagnants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien, qui continue d'afficher de solides fondamentaux en dépit de la modeste reprise économique. En dépit du fait que la concurrence devrait demeurer élevée sur le marché des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. visera à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Aux États-Unis, PK S.E.C. cherchera à faire croître ses activités en exploitant la machine TAD à sa capacité optimale et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme. Le projet TAD (voir la rubrique « Faits saillants des activités – Projet TAD ») est un élément clé de la stratégie de croissance des activités de PK S.E.C. sur le marché des produits de marques de distributeurs aux États-Unis. La direction de PK S.E.C. estime que le projet TAD pourrait hausser le BAIIA de PK S.E.C. d'environ 60 M\$ US par année d'ici 2017, soit l'année où la machine à papier TAD devrait fonctionner à son plein potentiel. L'estimation qui précède du BAIIA additionnel futur peut être considérée comme une information prospective et s'appuie sur certaines hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix du marché conformes aux prix du marché actuels, rajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie et un prix de vente des produits finis d'après des prix récents, rajustés au titre de l'inflation, iv) la parité entre le dollar canadien et le dollar américain et v) l'achèvement du projet TAD en temps voulu et sans dépassement du budget. Ces facteurs pourraient faire en sorte que l'apport réel du projet TAD au BAIIA d'ici 2017 diffère substantiellement du montant établi dans l'estimation précédente. À l'heure actuelle, le projet TAD respecte les délais et les budgets prévus. Pour l'exercice 2012, les coûts marginaux et directs liés au projet TAD ont totalisé 3,6 M\$.

FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Produits des activités ordinaires

PK S.E.C. génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marques de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les activités suivantes ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising, l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants et le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme, et toutes ces activités ont une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de PK S.E.C. sont partagées entre trois secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« produits de consommation »), ii) les PHF et iii) le secteur Autres. Le secteur des produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *SpongeTowels*, *White Cloud* et *White Swan*. Le secteur des PHF vend des produits de papiers à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Le secteur Autres englobe la vente de bobines-mères à d'autres fabricants de produits de papiers à usages domestiques et institutionnels et la vente de fibre recyclée. À l'heure actuelle, PK S.E.C. vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Par ailleurs, PK S.E.C. est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication de nos produits. Toutefois, les coûts des intrants associés à la fabrication de papiers à usages domestiques et institutionnels sont pour la plupart variables. Les coûts de la fibre, de la main-d'œuvre et de l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 70 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. En général, les fabricants ont été en mesure de transférer les augmentations de coût des intrants (fibre et énergie) aux clients et consommateurs finaux, habituellement dans la période de six à neuf mois qui suit une augmentation. Pour cette raison, la direction de PK S.E.C. estime qu'il existe une corrélation entre les prix de la pâte et la fixation du prix du produit fini. PK S.E.C. conclut régulièrement des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé. Ces couvertures ne dépassent généralement pas 15 % des achats totaux de fibre. PK S.E.C. est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la production, à la dette libellée en dollars américains et à d'autres charges opérationnelles libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les coûts indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles de PK S.E.C. sont composées des frais de transport, d'entreposage et de manutention, ainsi que des frais de vente, des frais généraux et des frais d'administration, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Les coûts de transport, d'entreposage et de manutention varient en fonction du volume de ventes de PK S.E.C., de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs.

Les frais de vente sont composés des coûts liés aux activités de vente et de marketing, notamment la publicité et la promotion, ainsi que les charges de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités opérationnelles, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts de développement des produits, les frais juridiques, les frais liés aux ressources humaines, les frais de gestion et d'autres frais généraux. Ils comprennent aussi les écarts de change réalisés au cours de la période. La direction de PK S.E.C. prévoit engager d'autres frais liés au statut de société ouverte, notamment des frais comptables et des frais juridiques supplémentaires, des coûts liés aux exigences de conformité en matière de contrôle interne et aux relations avec les investisseurs, ainsi que des coûts liés aux salaires et à la charge au titre des avantages du personnel, découlant de l'embauche de salariés supplémentaires.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts découle des activités de financement de PK S.E.C. Cette dernière utilise plusieurs facilités de crédit (chacune étant décrite plus loin à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »), dont la facilité de crédit de premier rang (d'un maximum de 195 M\$ et assortie d'une option accordéon de 50 M\$), les billets non garantis de premier rang (175 M\$), la facilité de crédit Nordea (maximum de 46,2 M\$ US) et la facilité de crédit TAD (maximum de 211,1 M\$ US). La facilité de crédit TAD est strictement liée au projet TAD. Les coûts d'intérêts liés à la facilité de crédit TAD engagés durant la période de construction (c'est-à-dire avant le début des activités) ont été incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et ont commencé à être amortis au moment de la mise en service des actifs. Une fois la construction achevée, au premier trimestre de 2013, les coûts d'intérêts engagés relativement à la facilité de crédit TAD seront comptabilisés dans la charge d'intérêts. Se reporter à la note 13, « Dette à long terme », des états financiers consolidés de l'exercice 2012 pour plus de précisions à ce sujet. PK S.E.C. a choisi de comptabiliser le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts.

Impôt sur le résultat

PK S.E.C. n'est pas assujettie à l'impôt. Son résultat net de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011 a été attribué aux associés, Kruger Products 2010 L.P. (« Kruger Products 2010 »), PKGP et PTKP. Le 4 janvier 2010, l'ancienne PK S.E.C. a acquis la quasi-totalité des entreprises et des actifs de Produits Kruger Limitée et a repris la quasi-totalité de ses passifs. La restructuration de Produits Kruger Limitée visant à la convertir en une société en commandite a été entreprise afin d'optimiser la structure financière et fiscale de la société exploitant l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels et des membres de son groupe. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société de PK S.E.C. aux États-Unis, au Canada, au Luxembourg et au Mexique.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

PROJET TAD

À l'automne 2011, PK S.E.C. a amorcé, par l'entremise de KTG, les travaux de construction liés au projet TAD.

Le coût estimatif total du projet TAD s'établit à environ 332 M\$ US (compte tenu des réserves pour éventualités, des intérêts courus pendant la construction et des coûts de démarrage), et il sera financé par la combinaison d'un apport en capital d'au plus 197 M\$ US de PK S.E.C. et d'un financement par emprunt consenti aux termes de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes), sur laquelle PK S.E.C. s'attend à prélever un montant de 125 M\$. Au 31 décembre 2012, le total des capitaux affectés au projet TAD s'élevait à 245,0 M\$ US. De ce montant, une tranche de 126,0 M\$ US avait été financée au moyen d'un investissement de PK S.E.C. dans KTG et une autre tranche de 119,0 M\$ US avait été prélevée sur la facilité de crédit TAD. PK S.E.C. s'attend à investir jusqu'à 71 M\$ US du produit de la souscription de parts (au sens des présentes) dans KTG, principalement afin de financer le projet TAD; de ce montant, 10 M\$ US avaient déjà été engagés au 31 décembre 2012.

Les coûts marginaux et directs liés au projet TAD ont totalisé 3,6 M\$ pour l'exercice 2012.

Le 22 février 2013, PTKP a annoncé que PK S.E.C. avait achevé avec succès la phase de construction du projet TAD, conformément à l'échéancier et au budget prévus.

RESTRUCTURATION DE PK S.E.C.

L'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels de PK S.E.C. était auparavant dirigée par une entité remplacée, l'ancienne PK S.E.C. L'ancienne PK S.E.C. était également chargée, par l'entremise de certaines filiales non liées à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, de la propriété et de l'exploitation de parcs éoliens. Le 21 septembre 2012, aux termes d'une convention de transfert d'actifs conclue entre PK S.E.C. et l'ancienne PK S.E.C., la totalité des actifs de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels et des filiales connexes, exception faite des filiales de l'ancienne PK S.E.C. chargées des activités liées à la production énergétique, a été transférée à PK S.E.C., et tous les passifs de l'ancienne PK S.E.C. (à l'exception des passifs se rapportant aux activités liées à la production énergétique) ont été repris par PK S.E.C., afin que l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels soit par la suite dirigée par une entité juridique distincte, exclusivement dédiée aux papiers à usages domestiques et institutionnels.

PROJET DE RATIONALISATION DE L'ENTREPRISE

À l'issue d'un examen stratégique et opérationnel détaillé, PK S.E.C. a pratiquement achevé, en septembre 2012, ses initiatives de restructuration visant à cesser la production des bobines-mères destinées à la vente, qui ne s'inscrivaient plus dans la stratégie commerciale globale de l'entreprise. Ces initiatives de restructuration ont entraîné la mise à l'arrêt permanente de deux machines à papier, d'une usine de pâte mécanique de défibreux et d'équipements de transformation du papier à l'usine de PK S.E.C. à New Westminster; en outre, des employés du siège social et d'autres installations de fabrication ont été mis à pied (le « projet de rationalisation de l'entreprise »). Ces initiatives n'ont pas eu d'incidence sur la vente de produits finis, puisque le réseau de fabrication de PK S.E.C. est en mesure d'absorber le volume de production des installations mises à l'arrêt. Dans la foulée des initiatives de restructuration déployées à l'usine de New Westminster, la direction de PK S.E.C. estime que les produits des activités ordinaires des bobines mères fléchiront de 20,0 M\$, mais que ce recul sera compensé par une baisse des charges de l'ordre de 27,4 M\$, pour une économie nette de 7,4 M\$. La direction prévoit également économiser 4,5 M\$ par suite de ses autres initiatives de restructuration, pour des économies totales récurrentes de 11,9 M\$ pour l'exercice complet. Des charges ponctuelles et autres charges liées au projet de rationalisation de l'entreprise de 9,4 M\$ (dont 8,4 M\$ sont attribuables à des indemnités de fin de contrat de travail) ont été engagées pour l'exercice 2012, dont plus de la moitié ont été payées avant la clôture de l'exercice 2012. PK S.E.C. a également inscrit un montant de 4,6 M\$ au titre de la dépréciation des actifs non financiers en rapport avec le projet de rationalisation de l'entreprise.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le 13 décembre 2012, PTKP a conclu un premier appel public à l'épargne dans le cadre duquel elle a émis 8 millions d'actions ordinaires (le « placement »), pour un produit brut de 140 M\$. Immédiatement après la clôture du placement, PTKP a utilisé le produit brut tiré du placement pour souscrire 8 millions de parts de PK S.E.C. (la « souscription de parts »), ce qui a eu pour effet de lui conférer une participation de commanditaire de 15,7 % dans PK S.E.C.

PK S.E.C. a utilisé le produit de la souscription de parts pour i) payer les honoraires, les commissions et les frais liés au placement, y compris la rémunération des preneurs fermes, qui se sont élevés à 11,1 M\$, ii) faire un investissement d'au plus 71 M\$ dans sa filiale entièrement détenue, KTG, qui servira principalement à financer le projet TAD (qui aurait sinon été financé au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit TAD), iii) financer le paiement d'une distribution de 40 M\$ en faveur de Kruger déclarée avant la clôture du placement, et iv) financer les frais généraux.

PTKP a attribué au syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « preneurs fermes ») une option de surallocation pouvant servir à couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, ou à stabiliser le marché (l'« option de surallocation »). Le 10 janvier 2013, PTKP a annoncé avoir émis 750 000 actions ordinaires au prix de 17,50 \$ chacune à l'exercice de l'option de surallocation attribuée aux preneurs fermes.

PTKP a utilisé le produit tiré de l'exercice de l'option de surallocation pour souscrire 750 000 parts supplémentaires de PK S.E.C., lesquelles, ajoutées aux parts de PK S.E.C. qu'elle détenait déjà, lui confèrent une participation de 16,9 % dans PK S.E.C. La participation résiduelle de 83,1 % dans PK S.E.C. est détenue par Kruger Products 2010, filiale entièrement détenue de Kruger. PK S.E.C. affectera le produit au financement de ses frais généraux.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DE PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation (\$)	
				Exercice 2012 c. exercice 2011	Exercice 2011 c. exercice 2010
Données du compte de résultat :					
Produits des activités ordinaires	922,9	892,6	897,7	30,3	(5,1)
Coût des produits vendus	(645,8)	(658,5)	(639,3)	12,7	(19,2)
Charges opérationnelles	(194,9)	(182,4)	(177,2)	(12,5)	(5,2)
Coûts de restructuration	(9,4)	—	—	(9,4)	—
Perte de valeur des actifs non financiers	(4,6)	(2,7)	—	(1,9)	(2,7)
Résultat opérationnel	68,2	49,0	81,2	19,2	(32,2)
Charge d'intérêts	(23,0)	(19,2)	(14,6)	(3,8)	(4,6)
Résultat avant impôts	45,2	29,9	66,6	15,4	(36,8)
Impôts sur le résultat					
Taux d'impôt combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	(11,7)	(8,0)	(19,5)	(3,7)	11,5
Résultat imposé entre les mains des associés	11,6	7,6	17,2	4,0	(9,6)
Autres	1,5	(0,9)	0,7	2,4	(1,6)
Impôt sur le résultat	1,4	(1,3)	(1,6)	2,7	0,3
Résultat net	46,6	28,6	65,0	18,1	(36,5)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation (\$)	
				Exercice 2012 c. exercice 2011	Exercice 2011 c. exercice 2010
Rapprochement du BAIIA et du résultat net :					
Résultat net	46,6	28,6	65,0	18,0	(36,4)
Impôt sur le résultat	(1,4)	1,3	1,6	(2,7)	(0,3)
Charge d'intérêts	23,0	19,2	14,6	3,8	4,6
Dotation aux amortissements	28,8	30,9	32,7	(2,1)	(1,8)
Écarts de change latents	(0,8)	(0,9)	(1,2)	0,1	0,3
Charges non récurrentes liées au projet de rationalisation de l'entreprise	9,4	—	—	9,4	—
Perte de valeur des actifs non financiers	4,6	2,7	—	1,9	2,7
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	1,1	0,1	0,4	1,0	(0,3)
BAIIA	111,3	81,9	113,1	29,4	(31,2)

Résultats opérationnels – Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 922,9 M\$ pour l'exercice 2012, contre 892,6 M\$ pour l'exercice 2011, soit une augmentation de 30,3 M\$, ou de 3,4 %. Cette augmentation est attribuable à l'incidence nette favorable de l'ordre de 1,9 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes, laquelle traduit l'incidence favorable de l'ordre de 3,5 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes de produits finis, contrebalancée en partie par l'incidence défavorable de l'ordre de 1,6 % qu'a eue la baisse des ventes de bobines-mères par suite de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente. L'augmentation des produits des activités ordinaires traduit également la hausse de 1,5 % du prix de vente moyen. Les produits des activités ordinaires provenant du Canada se sont accrus de 21,3 M\$, ou de 3,3 %, pour l'exercice 2012 par rapport à l'exercice 2011, en raison de l'accroissement du volume des ventes et de la hausse du prix de vente moyen. Les produits des activités ordinaires provenant du Mexique ont également affiché une hausse. Ces augmentations ont toutefois été partiellement neutralisées par une baisse des produits des activités ordinaires enregistrée aux États-Unis pour la même période en raison de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente. Les produits des activités ordinaires de KTG (qui ont été tirés principalement des ventes réalisées aux États-Unis) se sont chiffrés à 147,2 M\$ pour l'exercice 2012, en comparaison de 126,8 M\$ pour l'exercice 2011. Les produits des activités ordinaires générés par le secteur des produits de consommation et le secteur des PHF pour l'exercice 2012 ont augmenté par rapport à l'exercice 2011. Cette augmentation a toutefois été partiellement neutralisée par une baisse des produits des activités ordinaires du secteur Autres.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 645,8 M\$ pour l'exercice 2012, contre 658,5 M\$ pour l'exercice 2011, soit une diminution de 12,7 M\$, ou de 1,9 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 70,0 % pour l'exercice 2012, contre 73,8 % pour l'exercice 2011. L'inflation normale des coûts et la hausse des frais d'entretien des usines enregistrées pour l'exercice 2012 par rapport à l'exercice 2011 ont été plus que contrebalancées par une baisse des prix des marchandises, en particulier le coût de la fibre. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) se sont établis en moyenne à 872 \$ US la tonne métrique pour l'exercice 2012, en comparaison de 977 \$ US la tonne métrique pour l'exercice 2011. Les prix du gaz naturel sont également tombés à leurs plus bas niveaux historiques durant l'exercice 2012. Pour l'exercice 2012, le coût des produits vendus comprend aussi des coûts marginaux et directs liés au projet TAD de 1,0 M\$, contre 0,5 M\$ pour l'exercice 2011.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont totalisé 194,9 M\$ pour l'exercice 2012, contre 182,4 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 12,5 M\$, ou de 6,8 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les charges opérationnelles se sont établies à 21,1 % pour l'exercice 2012, contre 20,4 % pour l'exercice 2011. Cette augmentation tient essentiellement aux hausses des frais de transport, d'entreposage et de vente qui ont résulté de l'accroissement du volume des ventes, à la hausse des frais de publicité et de promotion, aux coûts de démarrage liés au projet TAD et aux frais généraux associés à la conversion en une société ouverte d'un montant de 3,8 M\$. Les variations des taux de change ont eu une incidence défavorable sur les charges opérationnelles au cours de l'exercice 2012, tandis qu'elles avaient eu une incidence favorable sur les charges opérationnelles au cours de l'exercice 2011. Pour l'exercice 2012, les coûts marginaux et directs liés au projet TAD inclus dans les charges opérationnelles ont totalisé 2,6 M\$, contre 0,6 M\$ pour l'exercice 2011.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 111,3 M\$ pour l'exercice 2012, contre 81,9 M\$ pour l'exercice 2011, soit une augmentation de 29,4 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires et à la diminution du coût des produits vendus, partiellement contrebalancées par la hausse des charges opérationnelles. Le BAIIA de KTG s'est établi à 4,4 M\$ pour l'exercice 2012, contre 6,1 M\$ pour l'exercice 2011. Le BAIIA de KTG pour l'exercice 2012 comprend des coûts marginaux et directs liés au projet TAD de 3,6 M\$, en comparaison de 1,1 M\$ pour l'exercice 2011, sans produits des activités ordinaires correspondants pour l'une ou l'autre des périodes.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 23,0 M\$ pour l'exercice 2012, contre 19,2 M\$ pour l'exercice 2011, soit une hausse de 3,8 M\$. Cette augmentation est attribuable à la hausse du niveau d'endettement moyen et des taux d'intérêt moyens. La hausse du niveau d'endettement s'explique par la majoration de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes) destinée à financer en partie l'investissement de PK S.E.C. dans le projet TAD ainsi que par l'émission de billets non garantis de premier rang (au sens des présentes) réalisée en août 2011. La hausse des taux d'intérêt moyens est principalement attribuable à la prise en compte des taux d'intérêt des billets non garantis de premier rang, comparativement aux taux d'intérêt liés à la facilité de crédit de premier rang (au sens des présentes) durant l'exercice 2011.

Dépréciation des actifs non financiers et coûts de restructuration

À l'issue d'un examen stratégique et opérationnel détaillé, PK S.E.C. a pratiquement achevé, en septembre 2012, ses initiatives de restructuration visant à cesser la production des bobines-mères destinées à la vente, qui ne s'inscrivaient plus dans la stratégie commerciale globale de l'entreprise. Ces initiatives de restructuration ont entraîné la mise à l'arrêt permanente de deux machines à papier, d'une usine de pâte mécanique de défibreux et d'équipements de transformation du papier à l'usine de PK S.E.C. à New Westminster; en outre, des employés du siège social et d'autres installations de fabrication ont été mis à pied (le « projet de rationalisation de l'entreprise »). En conséquence, la valeur de certains actifs liés à la production a été réduite pour rendre compte de ce changement, et une perte de valeur des actifs de 4,6 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2012. Des coûts de restructuration non récurrents de 9,4 M\$ liés au projet de rationalisation de l'entreprise, principalement des indemnités de fin de contrat de travail, ont aussi été comptabilisés pour l'exercice 2012.

Impôt sur le résultat

Un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1,4 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice 2012, en comparaison d'une charge d'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ pour l'exercice 2011, soit une variation de 2,7 M\$ liée aux filiales de PK S.E.C. aux États-Unis et au Mexique. Comme il est expliqué plus haut, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. Un crédit d'impôt différé a été comptabilisé pour l'exercice 2012, en lien principalement avec des produits d'impôt additionnels relatifs au projet TAD. En comparaison, la charge d'impôt sur le résultat inscrite pour l'exercice 2011 se rapportait principalement au résultat imposable aux États-Unis. Le résultat imposable entre les mains des associés s'est établi à 11,5 M\$ pour l'exercice 2012, contre 7,6 M\$ pour l'exercice 2011.

Résultat net

Le résultat net s'est établi à 46,6 M\$ pour l'exercice 2012, contre 28,6 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une augmentation de 18,0 M\$. Cette augmentation est attribuable à la hausse du BAIIA et au crédit d'impôt différé, partiellement contrebalancés par une augmentation de la charge d'intérêts et des charges liées au projet de rationalisation de l'entreprise. KTG a inscrit une perte nette de 0,8 M\$ pour l'exercice 2012, en comparaison d'un bénéfice net de 0,5 M\$ pour l'exercice 2011. La perte nette inscrite par KTG pour l'exercice 2012 tient compte de coûts directs et marginaux liés au projet TAD de 3,6 M\$, en comparaison de 1,1 M\$ pour l'exercice 2011, sans produits d'activités ordinaires correspondants pour l'une ou l'autre des périodes.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DE PTKP

(en millions de dollars canadiens,
sauf indication contraire)

Période du 13 décembre 2012
au 31 décembre 2012

Résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,2
Résultat net	0,1
Résultat de base par action (au dollar près)	0,02

Les principales données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de 15,7 % de PTKP dans PK S.E.C. pour la période du 13 décembre 2012 au 31 décembre 2012. Le résultat net de PTKP n'a pas été ajusté pour tenir compte de la dotation aux amortissements liée aux hausses de juste valeur au titre de la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. apportés au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers annuels de PTKP pour plus de précisions à ce sujet. Sinon, l'analyse des résultats opérationnels de PK S.E.C. présentée ci-dessus s'applique sur une base proportionnelle aux résultats opérationnels de PTKP. PTKP a acquis sa participation dans PK S.E.C. le 13 décembre 2012.

INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES SECTEURS

Le résultat opérationnel des secteurs est passé en revue par le principal décideur opérationnel compte tenu du résultat net de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat; iii) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, iv) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, v) la dépréciation des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) à la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change latents et viii) les charges non récurrentes liées au projet de rationalisation de l'entreprise (le « BAIIA sectoriel »). Le « BAIIA du secteur des PHF », le « BAIIA du secteur des produits de consommation » et le « BAIIA du secteur Autres » correspondent, dans chaque cas, au résultat opérationnel du secteur à présenter en question de PK S.E.C.

RÉSULTATS SECTORIELS

				Exercice 2012 c. exercice 2011		Exercice 2011 c. exercice 2010	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels							
Produits de consommation	745,6	705,3	712,9	40,3	5,7	(7,6)	-1,1
PHF	156,6	151,3	154,4	5,3	3,5	(3,1)	-2,0
Autres	20,7	36,0	30,4	(15,3)	-42,5	5,6	18,4
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	922,9	892,6	897,7	30,3	3,4	(5,1)	-0,6
BAIIA sectoriel							
Produits de consommation	114,0	87,6	116,5	26,4		(28,9)	
PHF	3,1	2,0	4,1	1,1		(2,1)	
Autres	(5,8)	(7,7)	(7,4)	1,9		(0,3)	
Total du BAIIA sectoriel	111,3	81,9	113,2	29,4		(31,3)	

Secteur des produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont établis à 745,6 M\$ pour l'exercice 2012, contre 705,3 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une hausse de 40,3 M\$, ou de 5,7 %. Cette hausse s'explique par l'incidence favorable de l'ordre de 4,1 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes et par la hausse de 1,6 % du prix de vente moyen. Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont accrus à la fois au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est établi à 114,0 M\$ pour l'exercice 2012, contre 87,6 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une hausse de 26,4 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires et à la diminution du coût des produits vendus qui a résulté des facteurs expliqués plus haut, dans l'analyse portant sur l'ensemble des résultats opérationnels.

Secteur des PHF

Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Les produits des activités ordinaires du secteur des PHF se sont élevés à 156,6 M\$ pour l'exercice 2012, contre 151,3 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une hausse de 5,3 M\$, ou de 3,5 %. Cette hausse découle d'une augmentation de 2,1 % des volumes et d'une hausse de 1,4 % du prix de vente moyen. L'accroissement des volumes est principalement attribuable au fait qu'une partie que les ventes du T4 2011 ont été transférées en partie au T1 2012. Par le passé, les clients du secteur des PHF parvenaient à obtenir certains rabais sur les volumes au quatrième trimestre de chaque année, ce qui faisait généralement grimper les produits des activités ordinaires du quatrième trimestre et baisser ceux du premier trimestre. En 2011, PK S.E.C. a restructuré certaines de ces ententes de rabais afin de réduire l'incidence cyclique sur le secteur des PHF. Les produits des activités ordinaires du secteur des PHF se sont accrus au Canada pour l'exercice 2012 par rapport à l'exercice 2011, tandis qu'ils sont demeurés essentiellement les mêmes aux États-Unis.

Le BAIIA du secteur des PHF s'est établi à 3,1 M\$ pour l'exercice 2012, en hausse de 1,1 M\$ comparativement à celui de 2,0 M\$ inscrit pour l'exercice 2011. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires et à la diminution du coût des produits vendus qui a résulté des facteurs expliqués plus haut, dans l'analyse portant sur l'ensemble des résultats opérationnels.

Secteur Autres

Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 20,7 M\$ pour l'exercice 2012, contre 36,0 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une baisse de 15,3 M\$, ou de 42,5 %. Cette baisse résulte principalement de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente qui a été prise durant l'exercice 2012 dans le cadre du projet de rationalisation de l'entreprise.

Le BAIIA du secteur Autres a représenté une perte de 5,8 M\$ pour l'exercice 2012, en comparaison d'une perte de 7,7 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une amélioration de 1,9 M\$, attribuable principalement au projet de rationalisation de l'entreprise.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

APERÇU

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges opérationnelles, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et aux cotisations de retraite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et des emprunts aux termes de diverses facilités d'emprunt. Les régimes de retraite à prestations définies agréés dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui l'obligera à faire des cotisations à la caisse de retraite au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à financer ses besoins futurs et à faire les remboursements d'intérêt prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière sera subordonnée à son résultat opérationnel futur, lequel sera lui-même assujéti aux conditions économiques et financières ainsi qu'à d'autres facteurs dont certains échappent à son contrôle. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement a émané des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ou d'une dette supplémentaire.

Au 31 décembre 2012, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2012, une somme de 0,1 M\$ avait été prélevée sur le montant de 195 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang, à l'exception des lettres de crédit en cours de 32,4 M\$.

L'industrie des papiers à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et un roulement rapide des stocks et des créances clients. D'une manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du prix de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients.

FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation (en dollars)	
				Exercice 2012 c. exercice 2011	Exercice 2011 c. exercice 2010
Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles	123,2	72,2	81,4	51,0	(9,2)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(184,8)	(109,4)	(27,8)	(75,4)	(81,6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	151,5	47,3	(77,7)	104,2	125,0
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,2)	0,2	(0,3)	(0,4)	0,5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89,7	10,3	(24,4)	79,4	34,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	31,8	21,5	45,9	10,3	(24,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	121,5	31,8	21,5	89,7	10,3

Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles

Les rentrées nettes liées aux activités opérationnelles ont totalisé 123,2 M\$ pour l'exercice 2012, contre 72,2 M\$ pour l'exercice 2011, soit une augmentation de 51,0 M\$. L'augmentation des rentrées nettes liées aux activités opérationnelles découle d'une hausse de 29,4 M\$ du BAIIA et d'une augmentation de 21,4 M\$ de la variation nette du fonds de roulement résultant des mesures prises par la direction pour réduire les stocks et de l'augmentation des dettes fournisseurs et autres montants à payer, après déduction des créances, les deux facteurs étant attribuables à la progression du volume des ventes.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement

Les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont totalisé 184,8 M\$ pour l'exercice 2012, contre 109,4 M\$ pour l'exercice 2011, ce qui représente une hausse de 75,4 M\$. Cette augmentation découle essentiellement de l'investissement dans le projet TAD, qui a augmenté pour s'établir à 167,3 M\$ (y compris les intérêts capitalisés payés) pour l'exercice 2012, contre 84,1 M\$ pour l'exercice 2011. Les dépenses d'investissement engagées à l'égard des installations existantes et des logiciels ont diminué pour s'établir à 17,7 M\$ pour l'exercice 2012, contre 25,3 M\$ pour l'exercice 2011.

Rentrées nettes liées aux activités de financement

Les rentrées nettes liées aux activités de financement ont totalisé 151,5 M\$ pour l'exercice 2012, contre 47,3 M\$ pour l'exercice 2011, soit une hausse de 104,2 M\$. Les rentrées nettes liées aux activités de financement pour l'exercice 2012 sont principalement attribuables aux prélèvements de 118,4 M\$ et de 9,0 M\$ effectués respectivement sur la facilité de crédit TAD et sur la facilité de crédit Nordea afin de financer le projet TAD de même qu'au montant de 128,9 M\$ lié à l'émission de parts de société en commandite dans le cadre du premier appel public à l'épargne de PTKP. Ces prélèvements ont été partiellement contrebalancés par un remboursement de 65,0 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang, par un montant de 17,7 M\$ versé à titre d'intérêts et par une distribution de 40 M\$ versée en faveur de Kruger Products 2010 au moment du premier appel public à l'épargne.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

PK S.E.C. a engagé des dépenses d'investissement de 185,0 M\$ pour l'exercice 2012, dont une tranche de 167,3 M\$ est liée aux dépenses relatives au projet TAD. En comparaison, elle avait engagé des dépenses d'investissement de 109,4 M\$ pour l'exercice 2011, dont une tranche de 84,1 M\$ était liée au projet TAD. Les dépenses d'investissement autres que celles liées au projet TAD ont totalisé 17,7 M\$ pour l'exercice 2012, contre 25,3 M\$ pour l'exercice 2011, et elles se rapportent surtout à l'entretien régulier et aux mises à niveau de la capacité de transformation aux usines situées à Crabtree et à Gatineau.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles de PK S.E.C. se composent de la dette à long terme (remboursements du principal et paiements d'intérêts), des contrats de location simple visant la location de biens, de matériel et d'automobiles ainsi que des autres passifs à long terme.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Par la suite
Obligations contractuelles					
Facilité de crédit renouvelable, remboursements du principal	—	—	—	—	—
Billets non garantis de premier rang, remboursements du principal	—	—	—	—	175,0
Facilités Nordea, remboursements du principal	5,8	5,8	5,8	5,8	17,5
Facilité de crédit TAD, remboursements du principal	—	—	—	29,7	89,6
Emprunts, remboursements du principal	0,7	0,9	0,9	0,9	0,2
Charge d'intérêts	25,1	25,4	39,5	29,0	42,4
Contrats de location simple	10,8	9,9	9,9	9,8	82,3
Contrats de service	1,5	1,4	1,7	—	—
Total des obligations contractuelles	43,9	43,4	57,8	75,2	407,0

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite dans le cadre des mécanismes de retraite à prestations définies s'est établie à 27,5 M\$ pour l'exercice 2012, alors que la cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 2,2 M\$. De plus, en date du 31 décembre 2012, PK S.E.C. avait des lettres de crédit de 32,4 M\$ en cours.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de PK S.E.C. en faveur de PTKP, la convention de société en commandite intervenue entre PTKP, PK S.E.C. et Kruger Products 2010 (la « convention de société en commandite ») a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses associés d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution aux fins du paiement de l'impôt »). Chaque associé a le droit de recevoir sa quote-part de la distribution aux fins du paiement de l'impôt versée à l'égard de tout exercice. À la lumière de cette obligation, PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres vers les passifs envers ses associés, comme l'exigent les IFRS, l'obligation répondant à la définition d'un passif financier aux fins comptables. En conséquence, une tranche de 118 562 \$ des capitaux propres a été reclassée dans les passifs au titre de cette obligation. Le reclassement se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les associés de PK S.E.C. Il ne modifie pas les droits des associés de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP.

Conformément à la convention d'échange, PTKP accorde à Kruger le droit d'échanger au pair des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans PK S.E.C. que représente une action ordinaire serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. que représente une part de PK S.E.C., notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant de parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par PTKP d'autres biens que des parts de PK S.E.C. ou la création d'une autre dette qu'une dette dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou de biens à l'ensemble des actionnaires. Si à quelque moment la participation globale de Kruger dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des parts de PK S.E.C. que détient Kruger ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus.

Conformément à la convention d'administration, PK S.E.C., en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges opérationnelles que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions de l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et aye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

DETTE

Convention de crédit de premier rang

Généralités

PK S.E.C. est partie à une troisième convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 10 septembre 2012 entre PK S.E.C. et Kruger Products 2010, en tant qu'emprunteurs, les prêteurs parties à cette convention et la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif (la « convention de crédit de premier rang »), aux termes de laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un principal maximal de 195 M\$ assortie d'une option accordéon de 50 M\$ (la « facilité de crédit de premier rang ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit de premier rang vient à échéance le 22 juillet 2014. PK S.E.C. doit affecter la facilité de crédit de premier rang au financement des fins générales de l'entreprise et des besoins du fonds de roulement courants des parties au crédit assujetties à des restrictions, et au financement de la tranche au comptant de quelque acquisition ou investissement permis par l'une de ces parties au crédit assujetties à des restrictions.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, on entend par « parties au crédit assujetties à des restrictions » PK S.E.C., PKGP, Kruger Products 2010, 8031754 Canada Inc. et leurs filiales respectives qui exercent des activités dans l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, mais à l'exclusion des parties au crédit non assujetties à des restrictions, notamment TAD Canco Inc. (« TAD Canco »), TAD Luxembourg S.a.r.l. (« TAD Luxembourg ») et KTG, et des parties au crédit non importantes (au sens de la convention de crédit de premier rang).

Taux d'intérêt et frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel, du taux de base américain, du TIOL, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettre de crédit (au sens de la convention de crédit de premier rang), majoré d'une marge variant entre 0,75 % et 3,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions et du type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang à un taux variant entre 0,25 % et 0,6875 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions.

Remboursements par anticipation et remboursements

PK S.E.C. a la faculté d'annuler ou de réduire la facilité de crédit de premier rang, en totalité ou en partie, sous réserve des montants et des périodes d'avis minimaux et sous réserve des restrictions usuelles des acceptations bancaires, des prêts au TIOL et du passif aux termes des lettres de crédit (dans chaque cas, au sens de la convention de crédit de premier rang).

Clauses restrictives

La convention de crédit de premier rang renferme certaines obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements importants, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des membres de son groupe, de veiller au maintien en vigueur des sûretés et de donner d'autres garanties.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, les parties au crédit assujetties à des restrictions doivent respecter certaines clauses restrictives financières, notamment le maintien i) d'un ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA d'au plus 3,50 : 1,00, ii) d'un ratio de la dette à long terme par rapport aux capitaux permanents d'au plus 60 % et iii) d'un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 2,00 : 1,00. Les clauses restrictives financières sont calculées sur une base consolidée ajustée (au sens de la convention de crédit de premier rang), de sorte que les parties au crédit non assujetties à des restrictions sont comptabilisées en tant qu'investissements, mais ne sont pas consolidées. Ainsi, la dette aux termes de la facilité de crédit TAD et le BAIIA de KTG ne sont pas inclus dans ces calculs.

La convention de crédit de premier rang renferme des obligations de ne pas faire usuelles de PK S.E.C., notamment i) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et des parties au crédit assujetties à des restrictions, sous réserve de certaines exceptions, d'accorder des priorités, hypothèques légales ou droits de rétention, de contracter une dette, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de reformuler ou par ailleurs modifier la convention de société en commandite, de faire des investissements et des prêts, d'accorder des garanties, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions (sauf la distribution aux fins du paiement de l'impôt, au sens des présentes, en faveur de PTKP), de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier sensiblement leur activité, ii) des restrictions quant à la dette de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG et à la modification des documents de financement de TAD et iii) des restrictions quant au remboursement des billets non garantis de premier rang (sauf les remboursements effectués dans les trois mois qui suivent la date de clôture du placement et financés exclusivement sur le produit net du placement).

Cas de défaut

La convention de crédit de premier rang renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la déclaration fautive, la violation de clauses restrictives, le manquement réciproque et la déchéance du terme réciproques d'une autre dette supérieure à un seuil déterminé, les manquements réciproques de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes), de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes) et des billets non garantis de premier rang (au sens des présentes), les cas d'insolvabilité, le changement de contrôle de PK S.E.C. ou de Kruger et des procédures d'exécution.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit de premier rang est garantie par chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions. PK S.E.C. et chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés de premier rang et des hypothèques grevant leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures (sous réserve des droits de rétention permis) en garantie des obligations aux termes de la facilité de crédit de premier rang, notamment un nantissement de la totalité du capital social ou de la participation dans l'ensemble des filiales appartenant à PK S.E.C. et aux parties au crédit assujetties à des restrictions. Les garanties et sûretés consenties ont égalité de rang en faveur des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang et des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea (au sens des présentes).

Acte de fiducie

Généralités

Le 9 août 2011, PK S.E.C. a émis pour 175 M\$ de billets non garantis de premier rang à 8,0 % échéant le 9 août 2018 (les « billets non garantis de premier rang ») par voie d'un placement privé au Canada aux termes de dispenses des exigences de prospectus et d'inscription canadiennes applicables. Les billets non garantis de premier rang ont été émis aux termes de l'acte de fiducie. L'intérêt sur les billets non garantis de premier rang court à 8,0 % par année et est payable semestriellement le 9 février et le 9 août de chaque année. Les billets non garantis de premier rang viennent à échéance le 9 août 2018.

Aux termes des billets non garantis de premier rang, on entend par « filiales assujetties à des restrictions » quelque filiale de PK S.E.C. qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions (au sens de l'acte de fiducie), y compris TAD Canco, TAD Luxembourg, KTG et des filiales non importantes.

Garanties

Les billets non garantis de premier rang sont inconditionnellement garantis, conjointement et solidairement, par les parties au crédit assujetties à des restrictions.

Rachat

En tout temps avant le 9 août 2014, PK S.E.C. peut racheter jusqu'à concurrence de 35 % du principal total des billets non garantis de premier rang à un prix de rachat correspondant à 108 % du montant du principal, majoré des intérêts courus et impayés, au moyen du produit net reçu par PK S.E.C. d'un ou de plusieurs placements en titres de capitaux propres, ou grâce aux apports en trésorerie à ses capitaux propres ordinaires, sous réserve de certaines conditions. De plus, PK S.E.C. peut racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang en tout temps avant le 9 août 2015 à un prix compensatoire correspondant au plus élevé i) du taux de rendement des obligations du Canada (au sens de l'acte de fiducie) et ii) de 101 % du principal total des billets non garantis de premier rang rachetés, majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat. À compter du 9 août 2015, PK S.E.C. pourra racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang aux prix de rachat suivants, majorés des intérêts courus et impayés, si le rachat a lieu dans la période de 12 mois ouverte le 9 août de l'exercice indiqué dans le tableau suivant :

Exercice	Pourcentage
2015	104
2016	102
2017 et par la suite	100

Changement de contrôle

En cas de changement de contrôle de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie), PK S.E.C. sera tenue d'offrir de racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang de chaque porteur moyennant une contrepartie en trésorerie correspondant à 101 % du principal global des billets non garantis de premier rang rachetés, majorée de l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci à la date d'achat.

Clauses restrictives

L'acte de fiducie renferme des obligations de ne pas faire de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, notamment i) des restrictions quant à la capacité de faire certains paiements assujettis à des restrictions (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), ii) des restrictions quant à la capacité de contracter certaines dettes (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), iii) des restrictions quant à la capacité de créer des restrictions contractuelles visant la capacité des filiales assujetties à des restrictions de PK S.E.C. de prendre certaines mesures, notamment le versement de dividendes ou de distributions, iv) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et de ses filiales assujetties à des restrictions de créer certains droits de rétention, v) des restrictions quant à la capacité d'effectuer des opérations avec des sociétés affiliées, vi) des restrictions quant à la capacité d'exercer d'autres activités que les activités qu'exerçaient PK S.E.C. et les filiales assujetties à des restrictions à la date d'émission des billets non garantis de premier rang et quelque activité qui y est raisonnablement reliée, accessoire ou complémentaire, vii) des restrictions quant à la capacité d'effectuer un regroupement ou une fusion avec une autre personne, et viii) des restrictions quant à la capacité de vendre, de transférer, de céder, de louer, de transporter ou par ailleurs d'aliéner la totalité ou la quasi-totalité des biens de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, collectivement.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. s'engage à ne pas faire certains paiements assujettis à des restrictions (au sens des présentes), sauf si, au moment et compte tenu du paiement assujetti des restrictions : a) aucun défaut ni cas de défaut aux termes de l'acte de fiducie ne s'est produit ni n'est en conséquence susceptible de se produire; b) PK S.E.C. peut contracter une dette supplémentaire d'au moins un dollar conformément aux restrictions quant à la capacité de contracter une dette prévue dans l'acte de fiducie (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après); et c) ce paiement assujetti à des restrictions, collectivement avec tous les autres paiements assujettis à des restrictions effectués par PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang est inférieur à un montant (l'« ensemble des paiements assujettis à des restrictions ») correspondant à la somme A) de 50 % du résultat net consolidé de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie) du 1^{er} mai 2011 jusqu'à la fin du dernier trimestre clos de PK S.E.C. (ou si le résultat net consolidé correspond à un déficit, moins 100 % du déficit), B) de 100 % du produit au comptant net total reçu par PK S.E.C. depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang à titre d'apport à ses capitaux propres ordinaires, ou de l'émission ou de la vente de titres de capitaux propres de PK S.E.C., C) du produit de la vente des placements effectuée après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, D) de la juste valeur de marché des investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions qui sont redésignées comme des filiales assujetties à des restrictions et E) des dividendes ou des distributions reçus d'une filiale non assujettie à des restrictions après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans le résultat net consolidé de PK S.E.C.

Au sens de l'acte de fiducie, les « paiements assujettis à des restrictions » comprennent notamment i) la déclaration ou le versement de dividendes par PK S.E.C. ou une filiale assujettie à des restrictions, sauf un dividende ou une distribution versé en participations ou en actions de PK S.E.C. et ii) des remboursements de principal sur une dette subordonnée avant l'échéance déclarée de cette dette. La clause restrictive à l'égard des paiements assujettis à des restrictions comporte un certain nombre d'exclusions prévues dans l'acte de fiducie, notamment i) des paiements assujettis à des restrictions d'un principal global ne dépassant pas 20 M\$ effectués après la date d'émission des billets non garantis de premier rang et ii) le versement ou la déclaration de distributions par PK S.E.C. à une entité mère de PK S.E.C. Les distributions versées à PTKP sont des « paiements assujettis à des restrictions » aux termes de l'acte de fiducie.

Au 31 décembre 2012, le montant de l'ensemble des paiements assujettis à des restrictions s'élevait à environ 119,8 M\$ et, comme aucun paiement assujetti à des restrictions n'a été effectué à l'égard de l'exclusion de 20,0 M\$ dont il est question ci-dessus, le montant total pouvant être affecté à des paiements assujettis à des restrictions aux termes de l'acte de fiducie s'élevait à environ 139,8 M\$ en date du 31 décembre 2012.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions ne peuvent contracter une dette (sauf une dette commerciale et des créances dans le cours normal des activités et payables dans les 12 mois) sauf si, par la suite et compte tenu de cette dette : a) le ratio de couverture consolidé, soit le ratio du BAIIA ajusté par rapport à la charge d'intérêts consolidée (au sens de l'acte de fiducie et sous réserve de certains ajustements prévus dans l'acte de fiducie), est d'au moins 2,0 : 1,0 et b) aucun défaut ni cas de défaut ne s'est produit ni ne perdure aux termes de l'acte de fiducie. Les restrictions quant à la capacité de contracter une dette comportent un certain nombre d'exceptions énoncées dans l'acte de fiducie.

Cas de défaut

L'acte de fiducie renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, l'insolvabilité, le manquement réciproque à d'autres dettes au-dessus d'un certain seuil et la violation de clauses restrictives.

Convention de crédit Nordea

Généralités

PK S.E.C. est partie à une convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 10 septembre 2012 entre PK S.E.C. et Kruger Products 2010, en tant qu'emprunteurs, le prêteur partie à cette convention et Nordea Bank AB (publ), en tant qu'agent administratif, dans sa version modifiée par une première convention de modification en date du 28 février 2013 (la « convention de crédit Nordea »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt non renouvelable garantie de premier rang d'un principal maximal de 46,2 M\$ US (la « facilité de crédit Nordea ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit Nordea doit servir à rembourser jusqu'à 85 % de la quote-part revenant à PK S.E.C. de l'investissement dans le projet TAD et des frais du Swedish Export Credit Guarantee Board (« EKN ») au titre de son cautionnement de la facilité de crédit Nordea. La facilité de crédit Nordea vient à échéance le 30 décembre 2019.

Taux d'intérêt et frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit Nordea portent intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt déclaré de l'État de Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative.

Remboursements par anticipation et remboursements

La facilité de crédit Nordea est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs égaux de principal et d'intérêts à compter du sixième mois qui suit le point de départ du crédit, soit la date de mise en service de la machine TAD ou, si cette date est antérieure, le 30 décembre 2012. Les remboursements par anticipation sont autorisés sous réserve d'un paiement compensatoire au titre des pertes d'intérêt.

Clauses restrictives

Les clauses restrictives, clauses restrictives financières et obligations de ne pas faire dont PK S.E.C. a convenu dans la convention de crédit de premier rang sont intégrées dans la facilité de crédit Nordea et en font partie intégrante. Voir la rubrique « Facilité de crédit de premier rang – Clauses restrictives » ci-dessus. La convention de crédit Nordea renferme des restrictions quant aux modifications pouvant être apportées à la convention de crédit de premier rang et à la sûreté et aux autres documents connexes.

Cas de défaut

La convention de crédit Nordea renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la déclaration fausse et la violation de clauses restrictives, et prévoit aussi un manquement réciproque à la convention de crédit de premier rang et un défaut relatif à la résiliation ou à la perte de la garantie EKN.

Sûretés et garanties

La convention de crédit Nordea prévoit une sûreté et des garanties de même rang grevant l'actif et l'entreprise de PK S.E.C. et de chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions, la relation entre le prêteur et l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea et l'agent administratif et les prêteurs aux termes de la convention de crédit de premier rang étant régie par une convention de partage des biens en garantie et de la sûreté.

Convention de crédit TAD

Généralités

TAD Canco est partie à une convention de crédit intervenue en date du 16 août 2011 entre TAD Canco, en tant qu'emprunteur, TAD Luxembourg et KTG, en tant que cautions, et la Caisse de dépôt, en tant que prêteur, dans sa version modifiée le 21 septembre 2012 (la « convention de crédit TAD »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un principal maximal de 211,1 M\$ US a été consentie à TAD Canco (la « facilité de crédit TAD »). TAD Canco doit utiliser la facilité de crédit TAD pour faire des investissements dans TAD Luxembourg, laquelle prête à son tour le produit de ces investissements à KTG à des conditions essentiellement analogues à celles de la facilité de crédit TAD pour le financement du projet TAD. Aux termes de la facilité de crédit TAD, un recours n'est possible que contre TAD Canco, TAD Luxembourg et KTG. La facilité de crédit TAD vient à échéance le 16 août 2018.

Taux d'intérêt et frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit TAD porteront intérêt à un taux de base de 8 % par année, majoré d'une marge applicable calculée comme suit : i) 5 % par année à tout moment avant la date de mise en service du projet TAD et la date à laquelle KTG commence à afficher des flux de trésorerie excédentaires positifs et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA de KTG est A) supérieur ou égal à 2,5, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 30 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG, B) inférieur à 2,5 mais supérieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 25 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG ou C) inférieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 4 % par année et un montant correspondant à 15 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG. Aux termes de la facilité de crédit TAD, les « flux de trésorerie excédentaires » sont définis, relativement à KTG, comme étant le BAIIA dont sont déduits, sans duplication, l'impôt sur le résultat en trésorerie, les paiements d'intérêts en trésorerie, les variations positives du fonds de roulement (ou auquel est ajouté le fonds de roulement négatif, selon le cas) et les dépenses d'investissement, dans chaque cas, pour les quatre derniers trimestres clos de KTG.

Remboursements par anticipation et remboursements

TAD Canco est tenue de faire des remboursements par anticipation obligatoires annuels sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG à compter de la date de mise en service du projet TAD d'un montant correspondant à un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires de KTG calculé en fonction du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit TAD) de KTG. TAD Canco a la faculté, une fois par année, dans les périodes déterminées moyennant un avis à la Caisse de dépôt, de rembourser par anticipation jusqu'à 10 % du principal des avances en cours aux termes de la facilité de crédit TAD, sous réserve d'une pénalité de 2 %, étant entendu que, notamment, aucun pareil remboursement par anticipation facultatif ne peut être effectué s'il fait en sorte que le principal impayé global des avances aux termes de la facilité de crédit TAD tombe en dessous de 125 M\$.

Changement de propriété

En cas de changement de propriété, directe ou indirecte, des titres de capitaux propres de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG, ou de pouvoir d'exercer les droits rattachés à ces titres de capitaux propres, la Caisse de dépôt aura la faculté, à sa seule appréciation, d'enjoindre à TAD Canco de rembourser, en totalité ou en partie, les sommes payables aux termes de la facilité de crédit TAD, avec une pénalité de 1 % du solde de principal des prêts remboursés.

Clauses restrictives

La convention de crédit TAD renferme des obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à la Caisse de dépôt, l'obligation de donner à la Caisse de dépôt avis de la réalisation de certains événements importants, l'obligation de veiller au maintien en vigueur de son existence et de ses autorisations et polices d'assurance, l'obligation de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, d'exécuter les conventions de projets importantes, d'affecter les produits opérationnels tirés de projets, d'assurer le maintien de la sûreté et de donner d'autres garanties.

La convention de crédit TAD renferme des obligations de ne pas faire usuelles, notamment des restrictions quant à la capacité de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG, sous réserve de certaines exceptions, de consentir des droits de rétention, de contracter une dette, d'exercer d'autres activités que celles expressément permises, de faire des investissements ou des prêts, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de conclure des transactions avec des sociétés affiliées, de consentir des garanties, de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs de céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier ou de céder des conventions de projets importantes. Les distributions par TAD Canco sont aussi sous réserve de certaines conditions, notamment un solde minimal dans le compte de projets de KTG, et ces distributions doivent être payées sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG.

Cas de défaut

Les cas de défaut aux termes de la convention de crédit TAD comprennent notamment le défaut de paiement, la déclaration fautive, la violation de clauses restrictives, la résiliation des conventions de projets importantes ou un défaut aux termes de celles-ci, le manquement réciproque aux termes d'une autre dette de PK S.E.C., de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG supérieure à certains seuils déterminés, l'insolvabilité, les procédures d'exécution, l'abandon du projet TAD ou le défaut de mettre en service le projet TAD avant le 16 août 2013.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit TAD est garantie par TAD Luxembourg et KTG. TAD Canco a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris ses titres de capitaux propres de TAD Luxembourg. KTG a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris l'usine de Memphis, la machine TAD et tous les droits de KTG aux termes des contrats importants auxquels elle est partie. TAD Luxembourg a consenti une sûreté grevant l'ensemble des titres de capitaux propres qu'elle détient dans KTG et l'ensemble des droits aux termes des conventions importantes. Des conventions de compte bloqué ont aussi été conclues en faveur de la Caisse de dépôt.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains selon le taux en vigueur. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. En conséquence, à différents moments dans l'année, PK S.E.C. peut être acheteur net ou vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2012, les passifs nets libellés en dollars américains de PK S.E.C. s'élevaient à 46,0 M\$ (35,9 M\$ au 31 décembre 2011). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) de 2,3 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2012 (1,8 M\$ pour l'exercice 2011). PK S.E.C. surveille en permanence le risque de change et le gère en concluant à l'occasion des contrats de change à terme, et pourrait continuer de le faire à l'avenir.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à long terme à taux variable. Au 31 décembre 2012, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient 0,1 M\$ (48 M\$ au 31 décembre 2011). Ces prêts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires ou au TIOL, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,75 % à 3,50 %.

Une hausse (baisse) de 1 % du taux d'intérêt du marché aurait entraîné une baisse (hausse) du résultat net avant impôt de néant pour l'exercice 2012 (0,5 M\$ pour l'exercice 2011).

De temps à autre, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit. Au cours de l'exercice 2012, PK S.E.C. avait un swap de taux d'intérêt sur ses facilités de crédit renouvelables. Étant donné que le swap de taux d'intérêt n'a pas été négocié, le prix d'un instrument identique ne pouvait être observé. La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été obtenue en multipliant le montant nominal du swap de taux d'intérêt par les données d'entrée observables concernant la durée jusqu'à l'échéance, les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Le swap de taux d'intérêt a été comptabilisé à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information, la variation de la juste valeur étant comptabilisée dans la charge d'intérêts. La position nette à la clôture de chaque période de présentation de l'information est indiquée en tant qu'actif ou que passif non courant dans les états combinés de la situation financière.

Le swap de taux d'intérêt a été résilié au troisième trimestre de 2012. PK S.E.C. a comptabilisé des frais de 0,4 M\$ liés à la résiliation du swap. La juste valeur du swap de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2011 correspond à un passif de 0,7 M\$. Une hausse (baisse) de 100 points de base du taux d'intérêt au 31 décembre 2011 aurait entraîné une hausse (baisse) de 0,4 M\$ de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

PK S.E.C. n'avait aucun autre swap de taux d'intérêt ou dérivé de taux d'intérêt en cours en date du 31 décembre 2012.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, le swap de taux d'intérêt et les contrats dérivés sur marchandises. PK S.E.C. dépose sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et conclut son swap de taux d'intérêt et ses contrats dérivés sur marchandises auprès d'institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une diversité de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue couramment la solvabilité de ses clients et atténue essentiellement les risques qu'elle identifie en abaissant les limites de crédit des comptes à haut risque. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Par conséquent, PK S.E.C. estime que son exposition au risque de crédit est limitée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes comme sources de financement. PK S.E.C. disposait d'un solde non utilisé de 162,5 M\$ sur ses lignes de crédit au 31 décembre 2012 (114,6 M\$ au 31 décembre 2011). PK S.E.C. établit des projections pour s'assurer d'avoir les fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Pour pouvoir respecter ses obligations, PK S.E.C. doit recouvrer ses créances clients dans un délai opportun et disposer d'un excédent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants par rapport à ses besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 186,0 M\$ au 31 décembre 2012 (151,7 M\$ au 31 décembre 2011), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière.

PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et ses facilités de crédit combinées lui fournissent les fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations.

RISQUE MARCHANDISES

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché. PK S.E.C. atténue son exposition au risque marchandises en transférant au client l'augmentation du coût de ses approvisionnements, par des hausses de prix. PK S.E.C. a aussi conclu deux swaps de marchandises sur la fibre, afin d'atténuer ces variations de prix. Le 1^{er} octobre 2011, PK S.E.C. a conclu un swap pour fixer le prix d'achat de 12 000 tonnes de fibre à 915 \$ US la tonne métrique jusqu'au 1^{er} septembre 2012. PK S.E.C. a conclu un deuxième swap le 13 janvier 2012 pour fixer le prix de 12 000 tonnes à 890 \$ US la tonne métrique jusqu'au 1^{er} janvier 2013. Les swaps de marchandises ne sont pas négociés; par conséquent, le prix d'un instrument identique n'est pas observable. La juste valeur des swaps de marchandises a été établie en suivant un modèle dont les principales données d'entrée sont les prix futurs de la pâte et le taux d'actualisation. La juste valeur estimative des swaps de marchandises sur la fibre au 31 décembre 2012 s'établissait à 0,04 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2011).

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment des services de gestion et d'administration, de comptabilité et de fiscalité, de finance, de trésorerie, de gestion des avantages sociaux et des ressources humaines, des services juridiques et des services de secrétariat, des services d'assurance, ainsi que des services d'approvisionnement et des services d'ingénierie. Ces services sont rendus aux termes de la convention de services de gestion. PK S.E.C. verse à Kruger des honoraires de gestion annuels de 9,4 M\$ (qui seront ramenés à 4 M\$ lors de la conclusion de la convention de services de gestion).

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une société affiliée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services de Kruger et de ses sociétés affiliées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes de produits à Kruger pour l'exercice 2012 se sont chiffrées à 4,3 M\$ (4,5 M\$ pour l'exercice 2011). Les ventes de produits aux filiales de Kruger pour l'exercice 2012 ont été de 0,2 M\$ (0,7 M\$ pour l'exercice 2011).

Les achats de biens et de services de Kruger et de ses sociétés affiliées, y compris les services de gestion et de soutien, se sont élevés à 54,7 M\$ pour l'exercice 2012 (60,0 M\$ pour l'exercice 2011).

Les frais relatifs aux services de gestion et de soutien payés à Kruger pour l'exercice 2012 ont totalisé 9,2 M\$ (9,2 M\$ pour l'exercice 2011).

ENGAGEMENTS NON COMPTABILISÉS

PK S.E.C. a conclu des contrats de location simple portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules et autre matériel et outillage. Les obligations contractuelles découlant de ces contrats de location simple sont décrites à la sous-rubrique « Obligations contractuelles » de la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels, ainsi que des activités que PK S.E.C. pourrait entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

CONSTATATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. découlent essentiellement de la vente directe aux détaillants, aux grossistes et aux distributeurs. Aux termes de l'accord habituel entre PK S.E.C. et ses clients, ceux-ci doivent fournir un bon de commande valable. Les produits des activités ordinaires liés à la vente de produits sont comptabilisés lorsque les produits sont expédiés au client ou qu'ils atteignent leur destination, selon les modalités d'expédition préétablies.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés déduction faite des rabais, escomptes et remises offerts aux clients dans le cours normal des activités. Ces déductions sont offertes en fonction des conventions avec les clients, des estimations et des données antérieures. Les changements d'estimations sont constatés dans la période au cours de laquelle le changement est connu.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDE, des mécanismes complémentaires de retraite et le mécanisme de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses portent notamment sur le taux d'actualisation, le rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, ainsi que l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque année. Le taux d'actualisation fondé sur les taux du marché, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les trois principales hypothèses.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles détenues et utilisées sont soumises à un test de dépréciation annuel de même que lorsque des événements ou des circonstances laissent croire que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT pertinent. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Par suite de la décision de cesser de produire des bobines-mères à l'usine de New Westminster en vue de la vente, certains actifs de production et les terrains forestiers sont devenus superflus; par conséquent, la valeur de ces actifs a été ramenée à la juste valeur estimative de 1,2 M\$ et une perte de valeur de 4,6 M\$ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2012. Au cours de l'exercice 2011, PK S.E.C. a constaté des pertes de valeur de 2,7 M\$ au titre des immobilisations corporelles qui découlent de la décision de mettre de côté un séchoir qui avait été endommagé pendant le processus de production.

EXPANSION DU PROJET TAD

Les coûts liés au projet TAD qui ont été capitalisés comprennent les coûts accessoires, ce qui inclut les charges d'intérêts, les coûts liés aux travaux d'ingénierie et les frais juridiques. PK S.E.C. a retenu les services d'un tiers pour l'aider à répartir les coûts entre les immeubles et l'équipement. Toutefois, ce dernier n'a pas encore livré son rapport, étant donné l'achèvement récent de la phase de construction du projet. PK S.E.C. a formulé des estimations de la répartition des coûts entre les bâtiments et l'équipement. Ces estimations pourraient toutefois être modifiées lorsque PK S.E.C. recevra le rapport définitif.

OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles se produisent s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. L'estimation est ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe et amortie sur la durée d'utilité restante estimative de l'actif correspondant. Le passif augmente en raison de l'accroissement de la juste valeur découlant de l'écoulement du temps et l'augmentation est imputée aux charges opérationnelles de la période.

PK S.E.C. a constitué une provision pour tenir compte de la juste valeur estimative de l'obligation potentielle, aux termes d'un contrat de location d'un terrain, de démolir les immeubles d'une de ses installations et de remettre le terrain à l'état initial à la fin du contrat de location (y compris les travaux de remise en état des lieux). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être renouvelé. PK S.E.C. évalue sa provision au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations de mise hors service d'immobilisations chaque année, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des circonstances nécessitant des ajustements aux principales estimations et hypothèses. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, PTKP doit formuler des estimations et des hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la montée des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. En outre, les estimations des coûts de remise en état des lieux sont fondées sur diverses hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront pas des estimations en raison des résultats des essais environnementaux, de modifications apportées aux lois, à la réglementation ou aux politiques de mise en exécution de la loi, ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à un tiers pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux. Ce dernier n'a toutefois pas encore livré son rapport. Le montant comptabilisé à titre de provision à la date de clôture correspond à la meilleure estimation de la direction de PK S.E.C. de la valeur actuelle des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le montant estimatif non actualisé pour s'acquitter de cette obligation devrait être de l'ordre de 9,5 M\$ à 12,2 M\$. Pour estimer le passif, PK S.E.C. a utilisé un taux d'actualisation de 7,0 %. Au 31 décembre 2012, un passif de 3,5 M\$ (3,2 M\$ pour l'exercice 2011) avait été inscrit dans les provisions.

PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de PK S.E.C. en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses associés d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution aux fins du paiement de l'impôt »). Chaque associé a le droit de recevoir sa quote-part de la distribution aux fins du paiement de l'impôt versée à l'égard de tout exercice. À la lumière de cette obligation, PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres vers les passifs envers ses associés, comme l'exigent les IFRS, l'obligation répondant à la définition d'un passif financier aux fins comptables. En conséquence, une tranche de 118,6 M\$ des capitaux propres a été reclassée dans les passifs au titre de cette obligation. Le reclassement se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les associés de PK S.E.C. Il ne modifie pas les droits des associés de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP. Ce montant reflète l'estimation par PK S.E.C. de la valeur actuelle nette du passif financier découlant de l'obligation de verser la distribution aux fins du paiement de l'impôt d'après les estimations de l'impôt à payer par PTKP et au moyen d'un taux d'actualisation de 8,7 % et d'un taux de croissance final de 0,41 %. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'impôt. Le résultat imposable peut être considérablement différent du résultat comptable, en raison des différences temporelles et des écarts fiscaux permanents fondés sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future attendue de PK S.E.C.

COMPTABILISATION SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP a trois des neuf places au conseil d'administration de PKGP Inc., la direction a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

ESTIMATIONS DE LA JUSTE VALEUR ET INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT TIRÉ DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

PTKP a posé certaines hypothèses pour déterminer les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition. Ces hypothèses portent notamment sur le taux de redevances, le taux d'actualisation, le taux moyen pondéré du coût du capital et les valeurs de remplacement des immobilisations corporelles. Les hypothèses sont fondées sur des sociétés comparables du même secteur d'activité. Les ajustements découlant de la comptabilisation de la participation dans l'entreprise associée sont présentés à la note 5 des états financiers de PTKP. Comme nous l'avons expliqué, l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris n'est pas achevée. En conséquence, ces montants sont sujets à modifications, modifications qui pourraient être importantes.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES FUTURES

NORMES COMPTABLES ADOPTÉES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

La norme IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir*, a été modifiée afin d'y inclure de nouvelles exigences d'information sur les transferts d'actifs financiers, l'exposition aux risques liés à de tels transferts et l'effet de ces risques sur la situation financière de l'entité, en particulier ceux qui sont liés à la titrisation d'actifs financiers. PK S.E.C. a adopté la modification avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés.

NORMES COMPTABLES FUTURES

Sauf indication contraire, les normes révisées et modifications ci-après s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur application anticipée est permise. La direction de PK S.E.C. et la direction de PTKP n'ont pas encore évalué l'incidence de ces normes et modifications ni déterminé si elles les appliqueront de façon anticipée, sauf indication contraire ci-après.

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui a été publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation et les catégories multiples d'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation hybride ne comportant que deux catégories, soit le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéterminée. En octobre 2010, des exigences ont été ajoutées à IFRS 9 en ce qui concerne les passifs financiers, lesquelles reprennent essentiellement les dispositions existantes d'IAS 39, si ce n'est du fait que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement comptabilisées en autres éléments du résultat global. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

La norme IFRS 10, *États financiers consolidés*, exige qu'une entité consolide les comptes d'une entité détenue lorsqu'elle contrôle l'entité détenue, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Selon les IFRS actuelles, la consolidation est nécessaire lorsqu'une entité détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et des parties d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

La norme IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, établit l'information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les exigences d'information actuelles et étoffe considérablement les informations à fournir sur la nature des intérêts détenus par une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. PK S.E.C. ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

La norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, est une norme exhaustive visant à normaliser l'évaluation de la juste valeur et la présentation d'informations à cet égard pour l'ensemble des normes IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Dans les IFRS actuelles, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur se retrouvent dans des normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. PK S.E.C. ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

La norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôts seront tenues d'indiquer séparément le montant des impôts se rapportant aux deux groupes. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, et l'application anticipée est permise. PK S.E.C. ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

La norme IAS 19, *Avantages du personnel*, a été modifiée afin d'apporter des changements importants à la comptabilisation et à l'évaluation de la charge au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail et afin d'améliorer l'information à fournir concernant les avantages du personnel. D'autres modifications ont été apportées en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et le classement, y compris une nouvelle définition des avantages à court terme et des autres avantages à long terme, des indications sur le traitement des impôts afférents aux régimes d'avantages, des indications sur les caractéristiques liées au partage des risques/coûts et des obligations d'information plus étoffées. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. PK S.E.C. a comptabilisé la portion coût financier des coûts liés aux prestations définies et aux avantages postérieurs au départ à la retraite à titre de charge d'intérêts. PK S.E.C. est encore à évaluer l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles de 2011 – améliorations et modifications aux normes, fondements des conclusions et directives qui suivent s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- La norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été modifiée afin d'intégrer une exigence concernant l'information financière comparative lorsque l'entité fournit un état de la situation financière d'ouverture.
- La norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, a été modifiée afin de préciser le traitement de l'impôt sur le résultat relativement aux distributions et aux coûts de transaction.
- La norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*, a été modifiée afin d'y intégrer des exigences d'information sur les actifs et passifs sectoriels.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières annuelles de PTKP et de PK S.E.C.

	2012	2011	2010
Information financière de PTKP			
Total de l'actif	140,8	s.o.	s.o.
Total du passif	0,1	s.o.	s.o.
Information financière de PK S.E.C.			
Total de l'actif	1 094,7	868,6	779,3
Total du passif	848,7	590,6	469,7

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les principales données financières trimestrielles présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés non audités de PK S.E.C. et des notes annexes pour les trimestres clos les 31 décembre 2012 et 2011. Les principales données financières du T1 2012 et du T1 2011 n'avaient pas été présentées auparavant.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

	2012				2011			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits des activités ordinaires	242,9	232,4	231,3	216,2	241,1	222,9	220,0	208,5
Résultat net de la période	6,9	21,2	16,8	1,7	5,8	9,7	5,7	7,5
Rapprochement du résultat net et du BAIIA								
Résultat net	6,9	21,2	16,8	1,7	5,8	9,7	5,7	7,5
Impôt sur le résultat	(2,4)	0,5	0,3	0,2	0,4	(0,1)	0,6	0,3
Charge d'intérêts	6,6	5,3	6,1	5,1	7,0	6,5	2,5	3,1
Dotations aux amortissements	10,9	6,0	5,8	6,1	8,8	7,4	7,5	7,2
Écarts de change latents	0,8	(2,0)	1,0	(0,6)	(0,5)	—	(0,3)	—
Charges non récurrentes liées au projet de rationalisation de l'entreprise	0,8	—	(0,5)	9,1	—	—	—	—
Perte de valeur des actifs non financiers	(1,3)	—	—	5,9	2,7	—	—	—
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	0,6	0,4	0,1	(0,1)	0,1	—	—	—
BAIIA	22,9	31,4	29,6	27,4	24,3	23,5	16,0	18,1

COMPARAISON DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DU T4 2012 ET DU T4 2011

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 242,9 M\$ pour le T4 2012, contre 241,1 M\$ pour le T4 2011, soit une augmentation de 1,8 M\$, ou de 0,8 %. Cette augmentation est attribuable à l'incidence nette favorable de l'ordre de 3,5 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes, laquelle traduit l'incidence favorable de l'ordre de 7,1 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes de produits finis, contrebalancée en partie par l'incidence défavorable de l'ordre de 3,6 % qu'a eue la baisse des ventes de bobines-mères par suite de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente. L'incidence favorable qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes a été partiellement neutralisée par une diminution de 2,7 % du prix de vente moyen qui tient principalement à la baisse du prix de la pâte enregistrée en 2012. Les produits des activités ordinaires provenant du Canada se sont accrus de 6,0 M\$, ou de 3,5 %, pour le T4 2012 par rapport au T4 2011, en raison de l'accroissement du volume des ventes, partiellement neutralisé par un recul du prix de vente moyen. Les produits des activités ordinaires provenant du Mexique se sont également accrus. Cette hausse a toutefois été partiellement contrebalancée par la baisse des produits aux États-Unis qui a été enregistrée pour la même période par suite de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente. Les produits des activités ordinaires de KTG se sont chiffrés à 41,2 M\$ pour le T4 2012, en comparaison de 35,5 M\$ pour le T4 2011. Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation ont augmenté pour le T4 2012 par rapport au T4 2011, tandis que ceux du secteur des PHF et du secteur Autres ont diminué.

Le coût des produits vendus s'est établi à 172,5 M\$ pour le T4 2012, contre 175,9 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une diminution de 3,4 M\$, ou de 1,9 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 71,0 % pour le T4 2012, contre 73,0 % pour le T4 2011. La hausse des frais d'entretien des usines enregistrée au T4 2012 par rapport au T4 2011 a été plus que compensée par la diminution des prix des marchandises, en particulier le coût de la fibre. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) se sont établis en moyenne à 863 \$ US la tonne métrique au T4 2012, comparativement à 920 \$ US la tonne métrique au T4 2011. Les prix du gaz naturel ont quant à eux tombé à leurs plus bas niveaux historiques au cours du T4 2012. Des coûts marginaux et directs liés au projet TAD de 0,3 M\$ ont été inclus dans le coût des produits vendus au T4 2012, en comparaison de 0,5 M\$ au T4 2011.

Les charges opérationnelles ont totalisé 59,8 M\$ pour le T4 2012, contre 49,3 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une hausse de 10,5 M\$, ou de 21,3 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les charges opérationnelles se sont établies à 24,6 % pour le T4 2012, contre 20,5 % pour le T4 2011. Cette augmentation tient essentiellement aux hausses des frais de transport, d'entreposage et de vente qui ont résulté de l'accroissement du volume des ventes, à la hausse des frais de publicité et de promotion, aux coûts de démarrage liés au projet TAD et aux frais généraux associés à la conversion en une société ouverte. Les variations des taux de change ont eu une incidence défavorable sur les charges opérationnelles au T4 2012, tandis qu'elles avaient eu une incidence favorable sur les charges opérationnelles au T4 2011. Pour le T4 2012, des coûts marginaux et directs liés au projet TAD de 1,5 M\$ ont été inclus dans les charges opérationnelles, en comparaison de 0,6 M\$ pour le T4 2011.

Le BAIIA du T4 2012 s'est chiffré à 22,9 M\$, en baisse de 1,4 M\$ par rapport à celui de 24,3 M\$ inscrit pour le T4 2011. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des charges opérationnelles, qui a été presque entièrement contrebalancée par la hausse des produits des activités ordinaires et la baisse du coût des produits vendus. Le BAIIA de KTG pour le T4 2012 comprend des coûts marginaux et directs liés au projet TAD de 1,8 M\$, contre 1,1 M\$ au T4 2011, sans produits des activités ordinaires correspondants pour l'une ou l'autre des périodes.

La charge d'intérêts s'est établie à 6,6 M\$ au T4 2012, contre 7,0 M\$ au T4 2011, ce qui représente une baisse de 0,4 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution de la dette liée à la facilité de crédit de premier rang et à la baisse de l'amortissement des frais de financement différés au T4 2012 par rapport au T4 2011.

Un produit d'impôt sur le résultat de 2,4 M\$ a été comptabilisé au T4 2012, en comparaison d'une charge d'impôt sur le résultat de 0,4 M\$ au T4 2011. Cette variation de 2,8 M\$ est attribuable aux filiales de PK S.E.C. aux États-Unis et au Mexique. Comme il est mentionné plus haut, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. Le produit d'impôt sur le résultat inscrit pour le T4 2012 se rapporte principalement à des produits d'impôt supplémentaires liés au projet TAD, tandis que la charge d'impôt du T4 2011 était essentiellement liée au résultat imposable aux États-Unis. Le résultat imposable entre les mains des associés s'est établi à 2,0 M\$ pour le T4 2012, contre 1,4 M\$ pour le T4 2011.

Le résultat net s'est établi à 6,9 M\$ pour le T4 2012, contre 5,8 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une augmentation de 1,1 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable au produit d'impôt différé comptabilisé pour le T4 2012. KTG a inscrit une perte nette de 1,3 M\$ pour le T4 2012, en comparaison d'une perte de 0,9 M\$ pour le T4 2011. La perte nette inscrite par KTG pour le T4 2012 tient compte de coûts directs et marginaux liés au projet TAD de 1,8 M\$, en comparaison de 1,1 M\$ pour le T4 2011, sans produits d'activités ordinaires correspondants pour l'une ou l'autre des périodes.

COMPARAISON DE L'INFORMATION SECTORIELLE DU T4 2012 ET DU T4 2011

Secteur des produits de consommation

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont élevés à 199,1 M\$ pour le T4 2012, contre 187,5 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une hausse de 11,6 M\$, ou de 6,2 %. Cette hausse s'explique par l'incidence favorable de l'ordre de 10,5 % qu'a eue la variation du volume et de la composition des ventes, partiellement contrebalancée par la diminution de 3,4 % du prix de vente moyen. La diminution du prix de vente moyen tient principalement à la baisse du prix de la pâte enregistrée en 2012. Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont accrus à la fois au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est chiffré à 24,5 M\$ pour le T4 2012, en baisse de 1,3 M\$ par rapport à celui de 25,8 M\$ inscrit pour le T4 2011. Cette baisse tient principalement à l'augmentation des produits des activités ordinaires et à la diminution du coût des produits vendus dont il est question plus haut, lesquelles ont été plus que neutralisées par la hausse des frais d'entretien des usines et des charges opérationnelles enregistrée au T4 2012 par rapport au T4 2011.

Secteur des PHF

Les produits des activités ordinaires du secteur des PHF se sont chiffrés à 41,7 M\$ pour le T4 2012, contre 42,4 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une baisse de 0,7 M\$, ou de 1,6 %. Cette baisse découle d'un léger accroissement des volumes, qui a été plus que neutralisé par une légère diminution du prix de vente moyen. Au Canada, les produits des activités ordinaires du secteur des PHF n'ont pas varié entre le T4 2011 et le T4 2012, tandis qu'aux États-Unis, ils ont diminué d'une période à l'autre.

Le BAIIA du secteur des PHF correspond à une perte de 1,8 M\$ pour le T4 2012, en comparaison d'un bénéfice de 0,1 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente un recul de 1,9 M\$. Ce recul du BAIIA résulte principalement de la hausse des frais d'entretien des usines et des charges opérationnelles et de la baisse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancées par la diminution du coût des intrants, particulièrement les coûts de la fibre et de l'énergie.

Secteur Autres

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 2,1 M\$ pour le T4 2012, contre 11,1 M\$ pour le T4 2011, ce qui représente une baisse de 9,0 M\$, ou de 81,2 %. Cette baisse résulte principalement de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente qui a été prise dans le cadre du projet de rationalisation de l'entreprise.

Le BAIIA du secteur Autres représente un bénéfice de 0,2 M\$ pour le T4 2012, en comparaison d'une perte de 1,7 M\$ pour le T4 2011. L'augmentation du BAIIA résulte principalement du projet de rationalisation de l'entreprise.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS

Le capital social autorisé PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 20 mars 2013, 8 750 001 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison de une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains rajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 20 mars 2013, Kruger avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 83,1 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 20 mars 2013, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation autre que la convention d'échange.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 20 mars 2013, 51 764 300 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris les documents d'information continue de PTKP, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Le 26 mars 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
Papiers Tissue KP Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Papiers Tissue KP Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissue KP Inc. au 31 décembre 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)

Papiers Tissue KP Inc.**État de la situation financière**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2012 \$
Actif	
Actif non courant	
Investissement dans une entreprise associée (note 5)	140 774
Total de l'actif	140 774
Passif	
Passif non courant	
Impôt différé (note 6)	52
Total du passif	52
Capitaux propres	
Actions ordinaires (note 7)	140 000
Cumul des autres éléments du résultat global	627
Résultats non distribués	95
Total des capitaux propres	140 722
Total du passif et des capitaux propres	140 774

Événements postérieurs à la date de clôture (note 8)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissue KP Inc.**État du résultat global****Période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2012 \$
Produits des activités ordinaires	
Quote-part du résultat d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (note 5)	201
Résultat avant impôt	201
Impôt sur le résultat (note 6)	
Impôt différé	52
Résultat net de la période	149
Autres éléments du résultat global	
Écarts actuariels liés aux prestations de retraite	341
Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	137
Écart de change	95
Total des autres éléments du résultat global de la période	573
Résultat global de la période	722
Résultat de base par action	0,02

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
État des variations des capitaux propres
Période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
1^{er} octobre 2012	–	–	–	–
Émission d'actions ordinaires (note 7)	140 000	–	–	140 000
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	–	341	–	341
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	–	137	–	137
Écart de change	–	–	95	95
Résultat net de la période	–	149	–	149
31 décembre 2012	140 000	627	95	140 722

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
Tableau des flux de trésorerie
Période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2012 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	
Résultat net de la période	149
Éléments hors trésorerie	
Quote-part du résultat d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(201)
Impôt différé	52
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Investissement dans une entreprise associée (note 5)	(140 000)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(140 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Émission d'actions ordinaires (note 7)	140 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	140 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	–

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Papiers Tissue KP Inc. (la « société ») a été constituée le 1^{er} octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2012, la société détenait une participation de 15,7 % dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. »), société ayant pour activités principales de produire, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

Le 10 janvier 2013, la société a conclu l'émission de 750 000 actions ordinaires aux termes de l'exercice partiel d'une option de surallocation (voir la note 8 pour obtenir d'autres précisions) et a utilisé le produit aux fins de souscription de 750 000 parts de PK S.E.C. supplémentaires qui, jumelées aux parts de PK S.E.C. qu'elle détenait, se sont traduites par une participation pour la société de 16,9 % dans Produits Kruger S.E.C.

2 MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers, établis selon la convention du coût historique, ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 26 mars 2013.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers sont les suivantes :

(a) Investissement dans des entreprises associées

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence significative sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise son investissement dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, l'investissement est comptabilisé initialement au coût, puis sa valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la quote-part de la société dans le résultat des entreprises associées présenté dans le compte de résultat ainsi que la quote-part de la société dans le résultat global des entreprises associées, présenté dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication que l'actif transféré a subi une perte de valeur. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses investissements dans des entreprises associées. Dans l'affirmative, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à sa valeur recouvrable nette (c'est-à-dire, la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée dans le compte de résultat au poste « Autres profits et pertes, montant net ».

(b) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; dans ce cas, l'impôt sur le résultat est respectivement aussi comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, aux taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif acquis ou d'un passif repris dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'avait pas de répercussion sur le résultat comptable ou fiscal. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société peut décider de la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est établi sur une base non actualisée selon les taux d'impôt et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif ou le passif non courant.

(c) Capital-actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

(d) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

(e) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

Les normes révisées et modifications aux normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- (i) FRS 9, « Instruments financiers », publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation à multiples catégories d'IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », pour les titres de créance, par un nouveau modèle hybride ne comportant que deux catégories : le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, qui peuvent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéfinie. Les exigences relatives aux passifs financiers, qui ont été ajoutées à IFRS 9 en octobre 2010, ont été en grande partie reprises d'IAS 39, sauf que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit lié aux passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (ii) IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », établit les obligations d'information sur les participations dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les obligations d'information actuelles tout en exigeant un complément d'informations importantes sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. De l'avis de la société, cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur l'évaluation de ses états financiers.
- (iii) IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur », est une norme exhaustive visant à normaliser le processus d'évaluation de la juste valeur et de présentation d'informations à cet égard devant être suivi pour l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Dans les IFRS actuelles, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur se retrouvent dans des normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. De l'avis de la société, cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur ses états financiers.
- (iv) IAS 1, « Présentation des états financiers », a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt seront tenues de présenter séparément le montant de l'impôt se rapportant à chaque groupe. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, et l'application anticipée est permise.
- (v) Améliorations annuelles en 2011 – améliorations et modifications aux normes actuelles ainsi qu'aux fondements de conclusions et autres directives mentionnées ci-dessous, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :
 - IAS 1, « Présentation des états financiers », a été modifiée afin d'y intégrer des exigences relatives à l'information financière comparative présentée par une entité qui fournit un état de la situation financière d'ouverture.
 - IAS 32, « Instruments financiers : présentation », a été modifiée afin de préciser le traitement de l'impôt sur le résultat relativement aux distributions et aux coûts de transactions.
 - IAS 34, « Information financière intermédiaire », a été modifiée afin d'y intégrer les exigences concernant les informations à fournir sur les actifs et passifs sectoriels.

4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et ses jugements, y compris ceux concernant la juste valeur et les méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Méthode de la mise en équivalence

La société applique la méthode de la mise en équivalence à son investissement dans PK S.E.C. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser un investissement, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et nécessite, en fin de compte, beaucoup de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe trois des neuf sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Estimations de la juste valeur et incidence sur la quote-part du résultat de sociétés associées

La société a eu recours à certaines hypothèses afin de déterminer les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition. Ces hypothèses visent notamment le taux de redevance, le taux d'actualisation, le coût moyen pondéré du capital et le coût de remplacement des immobilisations corporelles. Les hypothèses ont été formulées après analyse de sociétés comparables du même secteur d'activité. Les ajustements découlant du traitement comptable de la participation dans l'entreprise associée sont présentés à la note 5. Comme mentionné à la note 5, l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris n'a pas été finalisée. Par conséquent, ces montants pourraient changer et la variation peut être importante.

5 INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Le 13 décembre 2012, la société a réalisé son premier appel public à l'épargne relatif à l'émission de 8 000 000 d'actions ordinaires. Le produit de 140 M\$ du placement a servi à l'acquisition de 8 000 000 de parts de société en commandite de PK S.E.C.

	31 décembre 2012
	\$
Solde d'ouverture	—
Coût de l'investissement dans une entreprise associée	140 000
Quote-part du bénéfice	201
Dotation à l'amortissement des écarts d'évaluation de la juste valeur	—
Quote-part des autres éléments du résultat global	573
Solde de clôture	140 774

Le tableau qui suit résume l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détient une participation de 15,7 %. L'information financière provient des états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les montants présentés ne tiennent pas compte des ajustements apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition. Étant donné que l'acquisition a été réalisée le 13 décembre 2012, la société n'a pas établi de façon définitive les justes valeurs des actifs acquis ou des passifs repris. La société a retenu les services d'une tierce partie pour évaluer la juste valeur de ses immobilisations corporelles, un mandat qui n'a pas encore été achevé. Par conséquent, les ajustements apportés à la valeur comptables des actifs et des passifs acquis constituent des estimations et ils pourraient changer. Ils seront établis de façon définitive dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

	31 décembre 2012
	\$
Actifs	1 094 700
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	730 113
Passif lié aux parts de société en commandite	118 562
Produits des activités ordinaires	922 874
Résultat net	46 552

5 INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

L'investissement de la société dans PK S.E.C. a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La société occupe 3 des 9 sièges du conseil d'administration de PKGP, ce qui veut dire qu'elle exerce une influence notable sur les activités de la société en commandite. La société a comptabilisé sa quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global pour la période du 13 décembre 2012 au 31 décembre 2012.

Le 13 décembre 2012, parallèlement à l'émission de parts de société en commandite à KPT, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires pour un montant qui permette à KPT de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales effectuée à l'égard de n'importe quel exercice.

Conformément à la convention de société en commandite, si PK S.E.C. ne peut faire une distribution à des fins fiscales de la manière indiquée ci-dessus, sous réserve de la législation et de toute restriction contractuelle applicable, elle avancera à la société des fonds suffisants correspondant à sa quote-part de cette distribution à des fins fiscales au moyen de prêts sans intérêt ni recours, remboursables une fois que PK S.E.C. effectuera des paiements à même la distribution à des fins fiscales requise.

Conformément à la convention de société en commandite, les porteurs de parts seront autorisés à réinvestir automatiquement les distributions en trésorerie de PK S.E.C. (sauf celles qui constituent une distribution à des fins fiscales en trésorerie) dans des parts de PK S.E.C. supplémentaires à un prix par part de PK S.E.C. correspondant à 97 % du cours moyen pondéré sur 5 jours des actions ordinaires avant la déclaration de la distribution (le « RRDD de PK S.E.C. »). Selon la convention de société en commandite, la société ne sera autorisée à participer au RRDD de PK S.E.C. que dans la mesure requise pour permettre aux porteurs d'actions ordinaires de participer au RRDD de la société, de manière à ce que le nombre de parts de PK S.E.C. alors émises à la société aux termes du RRDD de PK S.E.C. soit équivalent au nombre d'actions ordinaires émises de temps à autre aux termes du RRDD de la société.

6 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'impôt fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi et du taux d'impôt effectif :

	2012	
	\$	%
Taux d'impôt prévu par la loi	52	26

Composantes du passif d'impôt différé :

	2012
	\$
Actif (passif) d'impôt différé à long terme	
Investissement dans une entreprise associée	134
Pertes opérationnelles nettes	(82)
	52

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente une analyse du passif d'impôt différé.

	2012
	\$
Passif d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	134
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	(82)
	52

Le tableau suivant présente la variation du passif d'impôt différé :

	2012
	\$
1 ^{er} octobre 2012	-
Montant imputé à l'état du résultat	(52)
31 décembre 2012	(52)

Au 31 décembre 2012, la société dispose de 0,3 M\$ en pertes opérationnelles nettes pouvant être reportées en avant jusqu'en 2032.

7 CAPITAUX PROPRES

Le 1^{er} octobre 2012, la société a émis une action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 20 \$. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les actions ordinaires comportent un droit de vote et donnent aux porteurs le droit de recevoir des dividendes lorsque et seulement si ceux-ci sont déclarés par le conseil d'administration.

Le 13 décembre 2012, la société a réalisé un premier appel public à l'épargne relatif à l'émission de 8 000 000 d'actions ordinaires au prix de 17,50 \$ l'action qui s'est traduit par un produit brut de 140 M\$. Le produit de ce placement a servi à la souscription de 8 000 000 de parts de PK S.E.C., ce qui a donné à la société une participation de 15,7 % dans PK S.E.C. La participation résiduelle de 84,3 % dans PK S.E.C. est détenue par des filiales de Produits Kruger Inc., à savoir Kruger Products 2010, L.P. et KPGP Inc. (collectivement « Kruger »).

Conformément à la convention d'échange, la société a octroyé à Kruger le droit d'échanger les parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires émises par la société à raison d'une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve d'ajustements pour tenir compte de certains événements qui pourraient aboutir à un intérêt financier indirect dans PK S.E.C. représenté par les actions ordinaires qui serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. représenté par les parts de PK S.E.C. Ces événements pourraient être un fractionnement ou un regroupement des actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant des parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par la société d'autres actifs que des parts de PK S.E.C. ou l'engagement d'une dette autre qu'une dette dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par la société de certains autres titres, de titres de créance ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à un moment donné, la participation globale de Kruger dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, la société peut exiger l'échange de la totalité des parts en circulation de PK S.E.C. détenue par Kruger ou des entreprises associées contre des actions ordinaires à raison d'une part de PK S.E.C. contre une action ordinaire, sous réserve des ajustements indiqués ci-dessus.

8 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Option de surallocation

Le 10 janvier 2013, la société a annoncé qu'elle avait conclu l'émission de 750 000 actions ordinaires au prix de 17,50 \$ l'action, aux termes de l'exercice partiel de l'option de surallocation accordée au syndicat de preneurs fermes dirigé par Scotia Capitaux Inc., à titre de seul teneur de registres, et constitué de Financière Banque Nationale Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Valeurs mobilières TD Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et La Corporation Canaccord Genuity (collectivement, les « preneurs fermes »).

La société a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation dans le cadre de son premier appel public à l'épargne visant le placement d'actions ordinaires, lequel a été conclu le 13 décembre 2012.

La société a utilisé le produit tiré de l'exercice partiel de l'option de surallocation aux fins de souscription de 750 000 parts de PK S.E.C. supplémentaires qui, jumelées aux parts de PK S.E.C. qu'elle détenait, se sont traduites par une participation pour la société de 16,9 % dans PK S.E.C. La participation résiduelle de 83,1 % dans PK S.E.C. est détenue par des filiales de Kruger Inc., à savoir Kruger Products 2010, L.P. et KPGP Inc.

Déclaration de dividendes

Le 26 mars 2013, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,217 \$ par action ordinaire devant être mis en paiement le 15 avril 2013 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 8 avril 2013. Le dividende se rapporte à la période allant du 13 décembre 2012, date du premier appel public à l'épargne, au 31 mars 2013.

Le 26 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux administrateurs de
PKGP Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que, tel qu'il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, les entreprises présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice comparatif et jusqu'au 21 septembre 2012, date de la restructuration, n'ont pas exercé leurs activités en tant qu'entités juridiques distinctes. Par conséquent, les états financiers consolidés ne rendent pas nécessairement compte des résultats qui auraient été obtenus si les entreprises avaient agi en tant qu'entités juridiques distinctes au cours des exercices présentés ni des résultats futurs des entreprises.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

**Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)**

Produits Kruger S.E.C.**États consolidés de la situation financière**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2011 \$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 489	31 797
Créances clients et autres créances (note 5)	94 308	88 948
Créances sur parties liées (note 16)	668	730
Stocks (note 6)	116 873	139 728
Impôt à recouvrer (note 15)	2 872	447
Charges payées d'avance	4 413	5 422
	340 623	267 072
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 7)	580 814	424 194
Autres actifs non courants (note 13)	6 236	10 959
Goodwill (note 8)	152 021	152 021
Immobilisations incorporelles (note 8)	13 828	14 307
Impôt différé (note 15)	1 178	–
Total de l'actif	1 094 700	868 553
Passif		
Passif courant		
Dettes fournisseurs et autres montants à payer (note 10)	186 309	151 746
Dettes envers des parties liées (note 16)	9 057	9 407
Partie courante des provisions (note 11)	3 719	1 644
Partie courante de la dette à long terme (note 13)	3 802	–
	202 887	162 797
Passif non courant		
Dette à long terme (note 13)	323 885	251 748
Autres passifs à long terme (note 12)	544	1 320
Provisions (note 11)	5 506	3 562
Prestations de retraite (note 9)	148 989	123 090
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 9)	48 302	46 497
Impôt différé (note 15)	–	1 618
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	730 113	590 632
Parts de société en commandite (note 14)	118 562	–
Total du passif	848 675	590 632
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 14)	257 516	–
Capitaux propres	–	279 209
Déficit cumulé	(14 736)	–
Cumul des autres éléments du résultat global	3 245	(1 288)
Total des capitaux propres	246 025	277 921
Total du passif et des capitaux propres	1 094 700	868 553

Restructuration (note 1)**Engagements et éventualités (note 17)****Événements postérieurs à la date de clôture (note 14)**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.**États consolidés du résultat global**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	2012 \$	2011 \$
Produits des activités ordinaires (notes 16 et 24)	922 874	892 582
Charges		
Coût des produits vendus (notes 16 et 18)	645 826	658 453
Charges opérationnelles (notes 16 et 18)	194 898	182 429
Perte de valeur des actifs non financiers (note 7)	4 608	2 662
Coûts de restructuration (note 11)	9 391	—
Résultat opérationnel	68 151	49 038
Charge d'intérêts (note 13)	23 027	19 166
Résultat avant impôt	45 124	29 872
Impôt sur le résultat (note 15)	(1 428)	1 253
Résultat net de l'exercice	46 552	28 619
Autres éléments du résultat global		
Écarts actuariels liés aux prestations de retrait	(44 496)	(56 782)
Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	(102)	(5 432)
Écart de change	(3 969)	2 461
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(48 567)	(59 753)
Résultat global de l'exercice	(2 015)	(31 134)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.**États consolidés des variations des capitaux propres**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	Parts de société en commandite		Capitaux propres	Déficit cumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant	\$	\$	\$	\$
1^{er} janvier 2011	—	—	313 351	—	(3 749)	309 602
Transfert d'actifs provenant de parties liées	—	—	(547)	—	—	(547)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	—	—	(56 782)	—	—	(56 782)
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	(5 432)	—	—	(5 432)
Écart de change	—	—	—	—	2 461	2 461
Résultat net de l'exercice	—	—	28 619	—	—	28 619
31 décembre 2011	—	—	279 209	—	(1 288)	277 921
1^{er} janvier 2012	—	—	279 209	—	(1 288)	277 921
Transfert d'actifs provenant de parties liées	—	—	(2 209)	2 000	—	(209)
Distributions payées	—	—	—	(40 000)	—	(40 000)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	—	—	(56 171)	11 675	—	(44 496)
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	(4 795)	4 693	—	(102)
Écart de change	—	—	—	—	(3 969)	(3 969)
Résultat net de l'exercice	—	—	39 656	6 896	—	46 552
Restructuration de la société en commandite (note 1)	43 014 300	247 188	(255 690)	—	8 502	—
Émission de parts de société en commandite	8 000 000	128 890	—	—	—	128 890
Passif lié aux parts de société en commandite (note 14)	—	(118 562)	—	—	—	(118 562)
31 décembre 2012	51 014 300	275 516	—	(14 736)	3 245	246 025

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(les montants présentés dans les tableaux sont en en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	2012 \$	2011 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	46 552	28 619
Éléments hors trésorerie		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	28 331	30 439
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	530	413
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	1 060	123
Profit de change latent	(777)	(811)
Charge d'intérêts	23 027	19 166
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	9 041	7 272
Provisions (note 11)	9 613	703
Impôt différé	(2 772)	648
Charge d'impôt exigible	1 344	605
Perte de valeur des actifs non financiers (note 7)	4 608	2 662
Total des éléments hors trésorerie	74 005	61 220
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 25)	39 906	18 513
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(29 707)	(33 418)
Paievements liés aux provisions	(7 245)	(2 083)
Paievements d'impôt	(360)	(678)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	123 151	72 173
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 652)	(22 994)
Acquisition relative à l'expansion du projet de séchage à l'air (« TAD »)	(161 155)	(84 124)
Acquisition de logiciels	(51)	(2 277)
Intérêts payés relativement à l'expansion du projet TAD	(6 125)	—
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	199	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(184 784)	(109 395)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré des facilités de crédit	145 957	209 566
Remboursement de facilités de crédit	(65 000)	(132 483)
Transfert d'actifs à des parties liées	(209)	(547)
Remboursement de frais de financement différés	(26)	(16 611)
Intérêts payés sur les facilités de crédit	(17 720)	(12 584)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite, montant net	128 890	—
Distributions payées	(40 000)	—
Règlement d'un swap de taux d'intérêt	(413)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	151 479	47 341
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en devise	(154)	193
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	89 692	10 312
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	31 797	21 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	121 489	31 797

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada. La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

RESTRUCTURATION

Le 21 septembre 2012, l'actif net de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels a été transféré à la société en commandite, y compris l'actif, le passif et le résultat opérationnel de l'ancienne PK S.E.C. attribuables à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels ainsi que la totalité de l'actif, du passif et du résultat opérationnel de West Tree Farms Limited, de White Swan Tissue Company, d'Aztec Investments Inc., de Kruger Products (USA) Inc. (KP USA), de Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (GTM), de K.T.G. (USA) Inc. de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. (collectivement, l'« entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels »). La société en commandite a émis 43 014 300 parts aux anciens propriétaires de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels (« ancienne PK S.E.C. ») en contrepartie de la totalité de l'actif et du passif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels.

Comme la société en commandite a poursuivi les activités exercées par l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels de l'ancienne PK S.E.C., la restructuration a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société en commandite ont été comptabilisés aux valeurs comptables des actifs et des passifs de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels juste avant la restructuration. Les soldes et résultats opérationnels comparatifs pris en compte dans les présents états financiers consolidés sont tirés des états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels. Les états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels ont été préparés sur une base détachée combinée d'après les registres comptables de l'ancienne PK S.E.C. et de certaines de ses filiales afin de représenter l'actif, le passif et le résultat opérationnel de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels comme si elle avait existé en tant qu'entité juridique distincte.

2 MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP » ou « PKGP Inc. ») en date du 26 mars 2013.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

(a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

(b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles et dans lesquelles elle détient généralement une participation qui lui confère plus de la moitié des droits de vote. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

(c) Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels sont présentés d'une façon conforme à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que le principal décideur opérationnel, qui est également chargé de la répartition des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le chef de la direction. Les secteurs opérationnels de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

(d) Conversion des devises

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM) le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des opérations et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écart de change dans les autres éléments du résultat global.

(ii) Opérations et soldes

Les transactions en devise sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent des soldes monétaires en monnaie étrangère sont portés aux charges opérationnelles.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide qui est acquis au plus tard dans les trois mois qui précèdent sa date d'échéance.

(f) Créances clients

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans l'actif courant si le paiement est exigible dans un délai maximum d'un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(g) Stocks

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

(h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et l'estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisés annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la sortie d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont portés dans le coût des produits vendus.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

(j) Goodwill

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices d'une perte de valeur potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminué des coûts de la vente. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

(k) Immobilisations incorporelles

(i) Marques de commerce

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéfinie et elles sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéfinie, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

(ii) Logiciels et licences

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont capitalisés et portés dans les immobilisations incorporelles, aux états consolidés de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période, établie par la direction, au cours de laquelle il est prévu que l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

(l) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité définie, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT pertinent). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (l'« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

(m) Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités, qui ont une substance commerciale, sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(n) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés aux états consolidés du résultat global selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

(o) Provisions

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans les états consolidés de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

(p) Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement

Les subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

(q) Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les marchandises ont été livrées au client et que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre du crédit qu'ils peuvent s'attendre à recevoir au cours de la période, ajustées pour tenir compte de l'activité réelle.

(r) Coût des produits vendus et charges opérationnelles

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus et les réductions de valeur des stocks. Les frais de transport, d'entreposage et de manutention, tout comme les frais de vente et les frais généraux et frais d'administration, sont portés dans les charges opérationnelles.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

(s) Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure estimation de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au compte de résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement au cumul des résultats non distribués (déficit).
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les charges opérationnelles; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans les états consolidés du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

(t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux associés, Produits Kruger S.E.C., PKGP Inc. et Papiers Tissu KP Inc. (« PTK »). Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'impôt et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

(u) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle vient à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans les états consolidés de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- (i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou repris principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme couverture. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les swaps de taux d'intérêt et les swaps de marchandises.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans les états consolidés du résultat global en tant que charges opérationnelles. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés et du swap de taux d'intérêt sont présentés dans les états consolidés du résultat global à titre de charge d'intérêts, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps de marchandises sont comptabilisés dans le coût des produits vendus, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

(ii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances sur parties liées et des créances clients et autres créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est importante, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une correction de valeur. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

(iii) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres montants à payer, des dettes envers des parties liées, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les montants à payer sont initialement constatés au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est importante, d'une moins-value afin de ramener les montants à payer à leur juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres montants à payer sont évalués au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la nature continue et la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

(v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;
- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;
- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et les évaluations fondées sur des données observables, mais qui n'étaient pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

(w) *Swap de taux d'intérêt*

La société en commandite conclut à l'occasion des swaps de taux d'intérêt afin de gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Les swaps de taux d'intérêt prévoient l'échange périodique de paiements sans l'échange du notionnel sur lequel se fondent les paiements, qui sont constatés comme ajustement de la charge d'intérêts sur le prêt. Les montants connexes à payer à des contreparties ou à recevoir de celles-ci sont constatés comme ajustement des intérêts courus et sont réglés sur une base nette. Les intérêts qui doivent être payés ou touchés aux termes du swap sont constatés sur la durée du swap en tant qu'ajustement de la charge d'intérêts. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur étant comptabilisée dans la charge d'intérêts. La position nette à la fin de chaque période de présentation de l'information financière est présentée dans les autres actifs non courants ou dans les autres passifs à long terme, dans les états consolidés de la situation financière.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(x) Dérivés incorporés

Les billets de premier rang non garantis comportent une option de remboursement anticipé et une option de rachat d'une partie du capital impayé à même le produit tiré du placement de titres de capitaux propres. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant prises en compte dans la charge d'intérêts présentée dans les états consolidés du résultat global.

(y) Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2012

- (i) IFRS 7, « Instruments financiers – Informations à fournir », a été modifiée afin d'y inclure de nouvelles obligations d'information sur les transferts d'actifs financiers, l'exposition aux risques liés à de tels transferts et l'effet de ces risques sur la situation financière de l'entité, en particulier ceux qui sont liés à la titrisation d'actifs financiers. La modification a été adoptée par la société en commandite à compter du 1^{er} janvier 2012. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

(z) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

Les normes révisées et modifications aux normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- (i) IFRS 9, « Instruments financiers », publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation à multiples catégories d'IAS 39, « Instrument financiers : comptabilisation et évaluation », pour les titres de créance, par un nouveau modèle hybride ne comportant que deux catégories : le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, qui peuvent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéfinie. Les exigences relatives aux passifs financiers, qui ont été ajoutées à IFRS 9 en octobre 2010, ont été en grande partie reprises d'IAS 39, sauf que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit lié aux passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.
- (ii) IFRS 10, « États financiers consolidés », exige qu'une entité consolide les comptes d'une entité détenue lorsqu'elle contrôle l'entité détenue, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Selon les IFRS actuelles, la consolidation est nécessaire lorsqu'une entité détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, « Consolidation – Entités ad hoc », et des parties d'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels ». La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et elle ne devrait pas avoir une incidence importante sur ses présents états financiers consolidés.
- (iii) IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », établit les obligations d'information sur les participations dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les obligations d'information actuelles tout en exigeant un complément d'informations importantes sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. De l'avis de la société, cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

- (iv) IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur », est une norme exhaustive visant à normaliser le processus d'évaluation de la juste valeur et de présentation d'informations à cet égard devant être suivi pour l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Dans les IFRS actuelles, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur se retrouvent dans des normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. De l'avis de la société, cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- (v) IAS 1, « Présentation des états financiers », a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt seront tenues de présenter séparément le montant de l'impôt se rapportant à chaque groupe. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, et l'application anticipée est permise. De l'avis de la société, cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- (vi) IAS 19, « Avantages du personnel », a été modifiée afin d'apporter des changements importants à la comptabilisation et à l'évaluation de la charge au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de cessation d'emploi et afin d'améliorer les informations à fournir concernant tous les avantages du personnel. D'autres modifications ont été apportées en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et le classement, y compris une nouvelle définition des avantages à court terme et des autres avantages à long terme, des indications sur le traitement de l'impôt afférent aux régimes d'avantages, des indications sur les caractéristiques liées au partage des risques/coûts et des obligations d'information plus étoffées. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La société en commandite a comptabilisé les intérêts du coût des prestations définies et du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite comme coût financier. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur les états financiers consolidés.
- (vii) Améliorations annuelles en 2011 – améliorations et modifications aux normes actuelles ainsi qu'aux fondements de conclusions et autres directives mentionnées ci-dessous, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :
 - IAS 1, « Présentation des états financiers », a été modifiée afin d'y intégrer des exigences relatives à l'information financière comparative présentée par une entité qui fournit un état de la situation financière d'ouverture.
 - IAS 32, « Instruments financiers: présentation », a été modifiée afin de préciser le traitement de l'impôt sur le résultat relativement aux distributions et aux coûts de transactions.
 - IAS 34, « Information financière intermédiaire », a été modifiée afin d'y intégrer les exigences concernant les informations à fournir sur les actifs et passifs sectoriels.

4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et le passif lié aux parts de société en commandite, de même que la comptabilisation de l'expansion du projet TAD. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (suite)

Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société en commandite a constitué une provision au titre de la juste valeur estimative de son obligation éventuelle aux termes d'un contrat de location de terrain, pour la démolition de bâtiments dans l'une de ses usines et la restauration du terrain à la fin du bail (y compris toute démarche liée à la restauration environnementale). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être renouvelé. La société en commandite évalue sa provision pour obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de situation rendent nécessaire l'ajustement des estimations et des hypothèses significatives. Au moment d'établir la provision pour obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels a recours à des estimations et à des hypothèses significatives, étant donné que de nombreux facteurs peuvent influencer sur le montant définitif à payer. Parmi ces facteurs, on trouve des estimations sur l'ampleur et le coût des rénovations, les changements d'ordre technologique, l'évolution du cadre réglementaire, l'augmentation des coûts par opposition aux taux d'inflation et aux variations du taux d'actualisation. De plus, l'estimation des coûts de la restauration environnementale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront des estimations à l'égard des résultats d'essais en environnement, des modifications des lois et règlements, ou de la mise en application de politiques ou d'autres facteurs. La direction a retenu les services d'une tierce partie qui l'aidera à produire une estimation de l'obligation relative à la restauration environnementale; néanmoins, le rapport de cette tierce partie n'est pas encore prêt. Ces incertitudes peuvent donner lieu à des dépenses futures réelles pouvant différer des montants estimés. La provision à la date de clôture constitue la meilleure estimation de la société en commandite de la valeur actualisée de l'obligation de démantèlement et de remise en état des lieux et de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 9.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTK, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTK de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à des fins fiscales à l'égard de n'importe quel exercice. Puisque l'obligation correspond à la notion de passif financier à des fins comptables, PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif, tel qu'il est requis aux termes des IFRS. Par conséquent, un montant de 118,6 M\$ des capitaux propres a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation. Ce montant tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par PTK et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 8,7 % et de 0,41 %. Les provisions relatives à l'impôt exigible se fondent sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du bénéfice imposable et des taux d'impôt. Le bénéfice imposable peut différer sensiblement du bénéfice comptable en raison à la fois du moment et des écarts permanents attribuables aux lois fiscales en vigueur; par conséquent, les variations de l'obligation liée aux parts de société en commandite ne sont pas forcément représentatives de la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Expansion du projet TAD

Le coût capitalisé de l'expansion du projet TAD comprend des frais accessoires, notamment la charge d'intérêts, le coût de conception et les frais juridiques. La société en commandite a retenu les services d'une tierce partie pour effectuer la répartition des coûts entre les bâtiments et l'outillage; cependant, la phase de construction ayant été récemment conclue, le rapport de cette tierce partie n'est pas encore prêt. La société en commandite a donc estimé la répartition des montants entre les bâtiments et l'outillage. Ces estimations pourraient être modifiées lorsque la société en commandite recevra le rapport définitif. Une variation de la répartition des coûts pourrait entraîner une variation de la dotation aux amortissements.

5 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Créances clients	90 374	86 862
Autres créances	3 785	1 877
Prêts consentis aux salariés	261	400
Moins la provision pour créances douteuses	(112)	(191)
Créances clients et autres créances	94 308	88 948

6 STOCKS

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Produits finis	52 452	60 913
Travaux en cours	21 494	28 404
Matières premières et fournitures	20 503	31 575
Pièces de rechange	22 424	18 836
	116 873	139 728

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevé à 643,7 M\$ (658,5 M\$ au 31 décembre 2011). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 0,8 M\$ (1,1 M\$ au 31 décembre 2011) en raison principalement des emballages obsolètes. Le total des provisions pour moins-value des stocks au 31 décembre 2012 s'est établi à 1,1 M\$ (1,8 M\$ au 31 décembre 2011).

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
1^{er} janvier 2011					
Coût	40 343	108 790	570 161	23 585	742 879
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	—	(52 738)	(341 392)	—	(394 130)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2011	40 343	56 052	228 769	23 585	348 749
Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011					
Ajouts	—	—	—	108 265	108 265
Virements	(1)	3 488	15 766	(19 253)	—
Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(1 147)	—	(1 147)
Cessions	—	—	(123)	—	(123)
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	—	(4 214)	(26 225)	—	(30 439)
Pertes de valeur	—	—	(2 662)	—	(2 662)
Écarts de change	24	65	783	679	1 551
31 décembre 2011	40 366	55 391	215 161	113 276	424 194
31 décembre 2011					
Coût	40 366	112 400	581 091	113 276	847 133
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	—	(57 009)	(365 930)	—	(422 939)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	40 366	55 391	215 161	113 276	424 194
Période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012					
Ajouts	—	—	—	189 875	189 875
Intérêts capitalisés	—	—	—	7 642	7 642
Virements	83	21 120	80 714	(101 917)	—
Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(3 244)	(1 990)	(5 234)
Cessions	—	(372)	(886)	—	(1 259)
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	—	(4 008)	(21 836)	—	(25 844)
Pertes de valeur	(1 789)	—	(2 819)	—	(4 608)
Écarts de change	(23)	29	(428)	(3 530)	(3 952)
31 décembre 2012	38 637	72 160	266 661	203 356	580 814
31 décembre 2012					
Coût	40 426	132 448	634 410	203 356	1 010 640
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(1 789)	(60 288)	(367 749)	—	(429 826)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	38 637	72 160	266 661	203 356	580 814

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Par suite de la décision de cesser la production de bobines-mères destinées à la vente, certains biens de production et les terrains forestiers exploitables sont maintenant des biens hors exploitation et, par conséquent, la valeur de ces actifs a été ramenée à la juste valeur estimative de 1,2 M\$, et une perte de valeur de 4,6 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société en commandite a comptabilisé un montant de 2,7 M\$ au titre de charges pour la perte de valeur des composantes du matériel et de l'outillage. En raison de la décision de ne plus utiliser un séchoir endommagé dans le processus de production, la valeur du séchoir a été ramenée à une juste valeur estimative nulle.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a révisé son estimation de la durée d'utilité de la totalité des composantes de son matériel et de son outillage. La durée d'utilité estimative, qui variait entre 3 et 25 ans, varie maintenant entre 5 et 40 ans. Le changement d'estimation s'est traduit par une diminution de 6,8 M\$ de la dotation annuelle aux amortissements des immobilisations corporelles.

8 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
1^{er} janvier 2011			
Coût	11 825	926	12 751
Cumul des amortissements	—	(308)	(308)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2011	11 825	618	12 443
Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011			
Ajouts	—	2 277	2 277
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	—	(413)	(413)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	11 825	2 482	14 307
31 décembre 2011			
Coût	11 825	3 203	15 028
Cumul des amortissements	—	(721)	(721)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	11 825	2 482	14 307
Période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012			
Ajouts	—	51	51
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	—	(530)	(530)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	11 825	2 003	13 828
31 décembre 2012			
Coût	11 825	3 254	15 079
Cumul des amortissements	—	(1 251)	(1 251)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	11 825	2 003	13 828

Le coût du goodwill au 31 décembre 2012 s'élève à 152 021 \$ (152 021 \$ au 31 décembre 2011).

Tests de dépréciation

La société en commandite a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce aux 31 décembre 2012 et 2011 et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

8 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Le goodwill est attribué au Canada (UGT).

La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les estimations de la juste valeur diminuée des coûts de vente ont été établies d'après le multiple de capitalisation d'une société comparable, qui a été appliqué au résultat net de la société en commandite.

9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies, auxquels peut participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur. La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 a totalisé 15,9 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2011) et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 26,8 M\$ (26,7 M\$ au 31 décembre 2011).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65^e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 7,6 M\$ au 31 décembre 2012 (8,2 M\$ au 31 décembre 2011) est portée dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 3,1 M\$ (3,5 M\$ au 31 décembre 2011) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a comptabilisé un montant de 0,5 M\$ relativement à ce régime (0,3 M\$ en 2011).

Le 1^{er} janvier 2011, un nouveau régime à cotisations définies a été créé par la société en commandite, auquel pratiquement tous les salariés participent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a comptabilisé un montant de 2,3 M\$ relativement à ce régime (2,0 M\$ au 31 décembre 2011).

La société en commandite offre aux salariés admissibles aux prestations de retraite un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les autres régimes d'avantages du personnel). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres aux 31 décembre 2012 et 2011 s'établit comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Prestations de retraite	129 359	84 863
Avantages postérieurs au départ à la retraite	12 108	12 006
Total	141 467	96 869

Produits Kruger S.E.C.
Notes annexes (suite)
31 décembre 2012 et 2011

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel de la société en commandite est indiquée dans le tableau suivant :

	Prestations de retraite		Autres régimes d'avantages du personnel	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
1^{er} janvier	509 903	452 026	46 497	40 110
Dotation à l'amortissement du coût des services passés	–	–	125	–
Coût des services rendus au cours de la période	7 481	6 232	1 435	1 165
Coût financier	25 351	24 825	2 385	2 099
Cotisations salariales	3 755	3 736	–	–
Prestations versées	(28 234)	(23 978)	(2 242)	(2 184)
Écarts actuariels	49 967	47 062	102	5 432
31 décembre	568 223	509 903	48 302	46 622
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
1^{er} janvier	386 813	360 924	–	–
Rendement prévu des actifs des régimes	23 964	24 617	–	–
Écarts actuariels	5 471	(9 720)	–	–
Cotisations patronales	27 465	31 234	2 242	2 184
Cotisations salariales	3 755	3 736	–	–
Prestations versées	(28 234)	(23 978)	(2 242)	(2 184)
31 décembre	419 234	386 813	–	–
Passif au titre des prestations constituées				
Situation de capitalisation – déficit	148 989	123 090	48 302	46 622
Coût des services passés non amorti	–	–	–	125
	148 989	123 090	48 302	46 497

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont composés comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	%	%
Titres de capitaux propres	59,7	56,0
Titres de créance	36,7	38,0
Autres	3,6	6,0
Total	100,0	100,0

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (suite)

Le tableau qui suit présente, au 31 décembre des exercices indiqués, les hypothèses significatives relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel :

	Prestations de retraite		Autres régimes d'avantages du personnel	
	31 décembre 2012 %	31 décembre 2011 %	31 décembre 2012 %	31 décembre 2011 %
Hypothèses				
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,25	6,25	–	–
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	4,25	5,00	4,25	5,00
Augmentations du taux de rémunération	3,25 - 4,00	3,25 - 4,00	3,25 - 4,00	3,25 - 4,25

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,5 % pour la première année, diminuant de 0,025 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 7,0 % la première année, diminuant de 0,2 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite.

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'augmentation ou de diminution du coût des médicaments est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Augmentation \$	Diminution \$	Augmentation \$	Diminution \$
Total du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier	519	450	402	352

	31 décembre 2012	
	Augmentation \$	Diminution \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	3 808	3 421

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements à revenu fixe de sociétés canadiennes de la catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Le rendement prévu des actifs du régime est établi en fonction du rendement à long terme de chaque catégorie d'actifs. Les frais devant être à payer par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation et d'une hausse de 1 % du taux de rémunération sont indiqués ci-dessous :

	Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Taux d'actualisation	86 731	73 837
Taux de rémunération	12 142	12 186

	Augmentation de la charge de retraite	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Taux d'actualisation	2 592	1 866
Taux de rémunération	480	286

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 s'établissent à 26,2 M\$.

La charge au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend les composantes suivantes :

	Régimes à prestations définies		Autres régimes d'avantages du personnel	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$	\$	\$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de la période	7 481	6 232	1 435	1 165
Coût financier	25 351	24 825	2 385	2 099
Rendement prévu des actifs des régimes	(23 964)	(24 617)	–	–
Dotation à l'amortissement du coût des services passés	–	–	125	(125)
	8 868	6 440	3 945	3 139

10 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES MONTANTS À PAYER

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Dettes fournisseurs	55 835	43 354
Charges à payer	75 091	69 035
Ajustements au titre du marchandisage	55 339	38 972
Swap de marchandises	44	385
	186 309	151 746

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

11 PROVISIONS

	Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$ a)	Incitatifs à long terme \$ b)	Restructuration \$ c)	Total \$
Provisions au 1^{er} janvier 2011	3 012	3 363	—	6 375
Partie courante	—	1 996	—	1 996
Partie non courante	3 012	1 367	—	4 379
Provisions au 1^{er} janvier 2011	3 012	3 363	—	6 375
Provisions supplémentaires	—	703	—	703
Montant payé au cours de l'exercice	—	(2 083)	—	(2 083)
Accroissement des intérêts	211	—	—	211
Provisions au 31 décembre 2011	3 223	1 983	—	5 206
Partie courante	—	1 644	—	1 644
Partie non courante	3 223	339	—	3 562
Provisions au 1^{er} janvier 2012	3 223	1 983	—	5 206
Provisions supplémentaires	1 425	1 150	8 463	11 038
Montant payé au cours de l'exercice	—	(2 015)	(5 230)	(7 245)
Accroissement des intérêts	226	—	—	226
Provisions au 31 décembre 2012	4 874	1 118	3 233	9 225
Partie courante	—	486	3 233	3 719
Partie non courante	4 874	632	—	5 506

a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain visant l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du bail. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être renouvelé. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour remplir cette obligation oscillerait entre 9,5 M\$ et 12,2 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie non actualisés à un taux d'actualisation de 7,0 %.

b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. L'incitatif aux termes du plan est fondé sur le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ») et sur le rendement du capital investi, et il est versé pendant la troisième année suivant l'exercice au cours duquel il a été gagné. La charge de rémunération est comptabilisée sur la même période.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

c) Restructuration

Le 7 mars 2012, la société en commandite a annoncé son intention de cesser la production à son usine de New Westminster de bobines-mères destinées à la vente. Cette partie de l'usine a été fermée le 31 août 2012 et la société en commandite devra assumer des coûts d'environ 7,4 M\$ pour la fermeture des installations connexes. Par suite de la fermeture de cette partie de l'usine, la valeur comptable de 5,8 M\$ des terrains forestiers exploitables et de certains biens de production a été ramenée à la juste valeur estimative de 1,2 M\$. De plus, la société en commandite devra engager des coûts de restructuration additionnels d'environ 2,0 M\$ relativement à d'autres emplacements.

Les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation des provisions de 8,5 M\$ environ. Les provisions sont établies selon l'hypothèse la plus probable de la direction quant aux frais liés aux indemnités de fin de contrat de travail et aux autres frais devant être engagés et pourraient être modifiées en fonction de l'offre globale définitive d'indemnités et de l'acceptation de celle-ci par les salariés. De plus, une provision de 0,9 M\$ a été comptabilisée pour diminuer la valeur de certaines pièces de rechange et fournitures comprises dans les stocks.

12 AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2011 \$
Passif différé lié à la réévaluation à la juste valeur de l'emprunt sans intérêt ^{a)}	544	610
Swap de taux d'intérêt ^{b)}	—	710
	544	1 320

a) Passif différé lié à la réévaluation à la juste valeur de l'emprunt sans intérêt

La société en commandite a un emprunt non porteur d'intérêts dont le remboursement devrait commencer en 2013 (note 13). L'écart entre la valeur comptable de l'emprunt et sa juste valeur à la date d'établissement a été comptabilisé comme un passif différé. Le passif différé est amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé comme charge d'intérêts.

b) Swap de taux d'intérêt

La société en commandite a conclu un swap de taux d'intérêt le 24 septembre 2010 afin de fixer à 2,105 % le taux d'intérêt applicable à la tranche de 20,0 M\$ du principal de la facilité canadienne renouvelable. Le 18 septembre 2012, le swap de taux d'intérêt a été résilié au coût de 0,4 M\$.

13 DETTE À LONG TERME

	Échéance	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2011 \$
Facilités de crédit renouvelables ^{a)}	2014	76	46 446
Billets de premier rang non garantis à 8 % ^{b)}	2019	171 288	170 623
Facilité Nordea à 2,87 % ^{c)}	2020	39 879	31 759
Emprunts ^{d)}	2017	3 923	2 920
Facilité de la Caisse ^{e)}	2018	112 521	—
		327 687	251 748
Moins la partie courante de la dette à long terme		3 802	—
		323 885	251 748

13 DETTE À LONG TERME (suite)

a) Facilités de crédit renouvelables

Le 18 décembre 2009, la société en commandite a conclu une convention de crédit (l'« ancienne convention de crédit ») comportant une facilité de crédit canadienne renouvelable de 280 M\$ et une facilité de crédit américaine renouvelable de 20 M\$.

Le 8 juillet 2011, l'ancienne convention de crédit a été modifiée et mise à jour dans le but de supprimer la facilité de crédit libellée en dollars américains, de proroger l'échéance de la facilité libellée en dollars canadiens et de tenir compte du fait que KTG n'était plus l'emprunteur. La convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit consortial ») a porté la facilité de crédit à 325 M\$, avec la possibilité, au gré des prêteurs, d'une majoration de 50 M\$ par la suite. La durée de la facilité de crédit est de trois ans échéant le 22 juillet 2014. La convention de crédit consortial comportait aussi une facilité de crédit de sécurité pouvant atteindre 10 M\$. Les emprunts aux termes de la convention de crédit consortial portent intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel, au taux de base américain ou au TIOL, majoré d'une marge pouvant varier de 0,75 % à 3,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme sur le BAIIA de la société en commandite, tel qu'il est défini dans la convention de crédit consortial, et en fonction du type d'avance. Des commissions d'attente sont également exigibles sur la partie disponible de la convention de crédit consortial, à un taux variant entre 0,25 % et 0,6875 %, en fonction du ratio de la dette à long terme sur le BAIIA de la société en commandite, tel qu'il est défini dans la convention de crédit consortial. La convention de crédit consortial est garantie par KP USA, GTM et par toute nouvelle filiale acquise par la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie à l'égard de leurs obligations en vertu de la convention de crédit consortial, y compris une sûreté de 100 % du capital-actions ou de leur participation dans l'ensemble des filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions. À compter du 17 août 2011, la disponibilité des facilités prévue en vertu de la convention de crédit consortial a été ramenée de 325,0 M\$ à 195,0 M\$. Le 21 septembre 2012, la société en commandite a modifié la convention de crédit consortial pour tenir compte de la restructuration (note 1). Au 31 décembre 2012, la société en commandite disposait de 162,5 M\$ au titre de cette facilité (114,6 M\$ au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les frais de financement différés ont été de néant (1,5 M\$ au 31 décembre 2011). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 était de 4,65 % (4,04 % au 31 décembre 2011).

b) Billets de premier rang non garantis

Le 9 août 2011, la société en commandite a émis, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis de 8,0 % d'un principal global de 175 M\$ échéant le 9 août 2018 (les « billets »). Les frais de financement non amortis au 31 décembre 2012 s'élevaient à 3,7 M\$ (4,4 M\$ au 31 décembre 2011). La société en commandite paie l'intérêt sur les billets, en versements égaux, le 9^e jour de février et d'août de chaque année, à compter du 9 février 2012. La société en commandite peut, à sa discrétion, racheter une partie ou la totalité des billets en tout temps : avant le 9 août 2015, elle le ferait au taux de rachat applicable; le 9 août 2015 ou à une date ultérieure, elle le ferait au prix de rachat établi, majoré, dans les deux cas, de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. De plus, avant le 9 août 2014, la société en commandite peut, à sa discrétion, racheter jusqu'à 35 % des billets au moyen du produit net tiré de certains des placements de la société en commandite ou des apports en trésorerie aux capitaux propres détenus en commun, à un prix de rachat égal à 108 % du principal des billets à racheter, majoré de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. Si la société en commandite fait l'objet d'un changement de contrôle, elle sera tenue de se proposer en tant qu'acquéreur des billets.

Les billets de premier rang non garantis comportent une option de remboursement anticipé et une option de rachat d'une partie du capital impayé au moyen du produit tiré du placement de titres de capitaux propres. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans les états consolidés du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la direction a révisé sa position au sujet de l'évaluation du dérivé incorporé. Un actif de 1,7 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2012 afin d'inscrire le dérivé incorporé à sa juste valeur.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties détenues par la société en commandite. Les billets ont priorité de rang quant au paiement sur toute dette subordonnée existante ou éventuelle et ont égalité de rang avec toute dette de la société en commandite qui n'est pas subordonnée quant au paiement aux billets autre que l'ensemble de dettes éventuelles de la société en commandite, y compris la convention de crédit consortial et la facilité Nordea, dans la mesure permise par les actifs qui servent à garantir la dette. Les billets sont garantis inconditionnellement et conjointement par les filiales assujetties à des restrictions de la société en commandite.

c) **Facilités Nordea**

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un principal d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à technologie de séchage à l'air (« TAD ») pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la convention de crédit consortial. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de principal et d'intérêt à compter du sixième mois qui suit la date de mise en service de la machine TAD ou, si cette date est postérieure, à compter du 30 juin 2013. Au 31 décembre 2012, un total de 41,7 M\$ US (33,2 M\$ US au 31 décembre 2011) avait été prélevé sur cette facilité, ce qui s'est traduit par une capacité d'emprunt résiduelle de 4,5 M\$ US (13 M\$ US au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les frais de financement différés s'élevaient à 1,6 M\$ (2,0 M\$ au 31 décembre 2011).

d) **Emprunts**

Les emprunts comprennent deux ententes distinctes conclues avec le gouvernement du Québec. La première entente vise un emprunt non garanti, non porteur d'intérêts, remboursable à compter du 31 mai 2008 en 12 versements trimestriels de 0,9 M\$ chacun. En vertu de la convention de prêt, la société en commandite est assujettie à certains engagements et clauses restrictifs. Le prêt a initialement été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. En février 2011, l'emprunt a été remboursé intégralement. En 2009, la société en commandite a conclu, avec le même bailleur de fonds, une deuxième entente visant le financement de l'expansion de son usine de transformation à Crabtree. Cette deuxième entente vise un emprunt non porteur d'intérêts, garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite dispose d'un moratoire pour le remboursement du principal sur les 12 premiers trimestres, le solde de l'emprunt étant remboursable par la suite en versements égaux sur 16 trimestres. Au 31 décembre 2012, la société en commandite avait prélevé un total de 4,5 M\$ sur cette facilité.

e) **Facilité de la Caisse**

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins de financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG et les flux de trésorerie excédentaires de KTG, tel qu'il est décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD alors que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG.

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements ont été faits sur la facilité une fois que le placement de titres effectué par la société en commandite, d'un montant de 107 M\$, avait été transféré à TAD Canco Inc.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

13 DETTE À LONG TERME (suite)

Au 31 décembre 2012, TAD Canco Inc. a obtenu un produit de 118,4 M\$ de cette facilité (néant au 31 décembre 2011).

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la présente convention de crédit. De plus, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

La convention de crédit consorcial prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent les billets, la facilité Nordea et la facilité de la Caisse.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée d'utilité prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été portés à la charge d'intérêts.

Le montant global de remboursements futurs du principal requis en ce qui concerne la dette à long terme s'établit comme suit :

	\$
Moins d'un an	3 802
De 1 à 5 ans	30 533
Plus de 5 ans	308 217
	342 552

La charge d'intérêts, telle qu'elle est présentée dans les états consolidés du résultat global, est composée de ce qui suit :

	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2011 \$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme (à l'exception de la facilité de la Caisse)	20 658	15 807
Charge de désactualisation des intérêts sur les provisions et autres passifs	44	43
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	3 772	2 307
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(297)	1 009
Dérivés incorporés sur la dette	(1 728)	–
Charge d'intérêts sur la facilité de la Caisse	578	–
Charge d'intérêts	23 027	19 166

14 PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

	Parts de société en commandite – Capitaux propres \$	Parts de société en commandite – Passif \$
1 ^{er} janvier 2012	–	–
Restructuration de la société en commandite	247 188	–
Émission de parts de société en commandite (note 1)	128 890	–
Reclassement du passif lié aux parts de société en commandite	(118 562)	118 562
31 décembre 2012	257 516	118 562

Le 21 septembre 2012, l'actif net de l'ancienne PK S.E.C. a été transféré à la société en commandite. À la suite de la restructuration, la société en commandite a effectué les émissions suivantes : i) 43 000 000 de parts de société en commandite à Kruger Products 2010 L.P. (« KP2010LP ») en guise de contrepartie partielle pour le transfert du total de l'actif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels; ii) 9 989 parts de société en commandite à KP2010LP au prix de 1 \$ la part; iii) 4 300 parts de société en commandite à PKGP Inc. au prix de 1 \$ la part; iv) en date du 8 mai 2012, 10 parts de société en commandite à Produits Kruger S.E.C. au prix de 1 \$ la part, lesquelles ont été par la suite transférées à KP2010LP, et v) également en date du 8 mai 2012, 1 part de société en commandite à PKGP au prix de 1 \$ la part (voir la note 1).

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Le 13 décembre 2012, par suite de l'émission de 8 000 000 de parts de société en commandite à PTK, au prix unitaire de 17,50 \$, PTK détenait une participation de 15,7 % dans la société en commandite. Les frais de 11,1 M\$ engagés dans le cadre de l'émission ont été déduits du produit brut de 140 M\$.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTK, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de la société en commandite qu'elle déclare une distribution en temps opportun pour permettre à PTK de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque associé a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. Puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables. Par conséquent, la valeur actualisée nette de 118,6 M\$ a été reclassée du poste « Parts de société en commandite » au poste « Passif lié aux parts de société en commandite » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012. Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti à des fins comptables.

Tel qu'il est envisagé selon le prospectus déposé par PTK, une distribution de 40 M\$ a été déclarée et versée à Kruger le 13 décembre 2012, à même le produit tiré de l'émission des parts de société en commandite à PTK.

Le 10 janvier 2013, PTK a réalisé l'émission de 750 000 actions ordinaires aux termes de l'exercice partiel de l'option de surallocation accordée aux preneurs fermes au prix unitaire de 17,50 \$. Le produit obtenu a servi à l'acquisition de 750 000 parts de société en commandite, ce qui s'est traduit par l'augmentation de la participation de PTK dans la société en commandite à 16,9 %.

Le 26 mars 2013, le conseil d'administration de PKGP a déclaré une distribution de 0,217 \$ par part de société en commandite devant être mise en paiement le 15 avril 2013. La distribution se rapporte à la période du 13 décembre 2012 au 31 mars 2013.

15 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011. Le résultat imposable de la société en commandite passe aux associés, soit Kruger Inc., PKGP et PTK. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir, KP USA, KTG, Tad Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont des entités cotées en bourse et, par conséquent, elles sont assujetties à l'impôt.

L'économie d'impôt consolidée de 1,4 M\$ réalisée par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (une charge d'impôt de 1,3 M\$ au 31 décembre 2011) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, Tad Canco Inc. et GTM.

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'impôt fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'impôt effectif :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	\$	%	\$	%
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	11 687	25,9	8 036	26,9
Résultat imposé entre les mains des associés	(11 568)	(25,6)	(7 570)	(25,3)
Autres	(1 547)	(3,5)	787	2,6
	(1 428)	(3,2)	1 253	4,2

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

15 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Composantes du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Immobilisations corporelles	4 504	6 126
Pertes opérationnelles nettes	(4 425)	(3 742)
Autres	(1 257)	(766)
	(1 178)	1 618

Le tableau suivant présente une analyse du passif d'impôt différé et de l'actif d'impôt différé.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	(402)	(342)
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	(776)	1 960
	(1 178)	1 618

Au 31 décembre 2012, la filiale américaine de la société en commandite, KTG, disposait des pertes opérationnelles nettes suivantes pouvant être reportées en avant.

Pertes opérationnelles nettes pouvant être reportées en avant auprès de l'administration fiscale fédérale des États-Unis :

	Pertes	Date d'échéance
	\$	
2004	3 999	2024
2005	21	2025
2006	4 410	2026
2009	1 213	2029
2011	521	2031
2012	1 769	2032
	11 933	

Pertes opérationnelles nettes pouvant être reportées en avant auprès des administrations fiscales des États-Unis :

	Pertes	Date d'échéance
	\$	
2004	1 000	2019
2006	4 408	2021
2011	90	2026
2012	3 098	2027
	8 596	

16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales constituées en société (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

De plus, certaines des transactions entre parties liées ont trait à des distributions et à des dividendes relatifs à la restructuration de l'entreprise.

Les ventes des biens et services à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont totalisé 4,3 M\$ (4,5 M\$ au 31 décembre 2011), alors que les ventes des biens aux filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 0,2 M\$ (0,7 M\$ au 31 décembre 2011). Les biens sont vendus aux prix et modalités offerts à des tiers. La prestation de services a lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues entre les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont totalisé 54,7 M\$ (60,0 M\$ au 31 décembre 2011). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 9,4 M\$ (6,7 M\$ au 31 décembre 2011). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le poste « Coût des produits vendus et charges opérationnelles » des états consolidés du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des frais de gestion de 9,2 M\$ (9,3 M\$ au 31 décembre 2011) et un salaire intragroupe de 2,2 M\$ (2,2 M\$ au 31 décembre 2011) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie de services de gestion rendus à la société en commandite.

a) Soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	668	730
Dettes envers Kruger Inc.	9 053	8 383
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	4	1 024
	9 057	9 407

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées dans les deux mois qui suivent la date de la vente ou de l'achat. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2012 et 2011. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées au 31 décembre 2012.

b) Prêts consentis aux salariés

Au 31 décembre 2012, les prêts consentis aux salariés en cours se chiffraient à 0,3 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2011). Ces prêts ont été comptabilisés dans les créances clients et autres créances.

17 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le tableau qui suit présente les dettes au titre des engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autres machineries ou outillages :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Moins d'un 1	12 304	9 726
De 1 à 5 ans	41 806	25 886
Plus de 5 ans	72 382	38 395
	126 492	74 007

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, telle qu'elle est présentée dans les états consolidés du résultat global, s'élève à 10,4 M\$ (8,9 M\$ au 31 décembre 2011).

17 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Au 31 décembre 2012, la société en commandite s'était engagée à dépenser la somme de 30,0 M\$ en 2013 pour achever le projet TAD.

Pendant plus de 20 ans, la société en commandite a exploité l'usine située à Gatineau aux termes d'une convention de services partagés relative à la fourniture de services de traitement de la vapeur, des eaux et des effluents. En août 2007, le fournisseur des services partagés a fermé son usine et a ensuite informé la société en commandite de son intention de résilier la convention de services partagés. La société en commandite a pris la relève de l'exploitation afin d'assurer la prestation des services tout en utilisant les installations du fournisseur, conformément à la convention de services partagés, pendant la durée du différend. Le 15 octobre 2012, la société en commandite et son commandité, PKGP Inc., ont conclu une entente de règlement à l'amiable avec le fournisseur en vertu de laquelle PKGP acquiert les installations de services partagés pour une contrepartie symbolique. La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative. Par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'ont été comptabilisés relativement à ce différend avec le fournisseur.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite est appelée à intervenir dans divers enjeux liés à des litiges. La société en commandite n'a aucune raison de croire que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que de tels litiges en cours aient une incidence défavorable importante sur sa situation financière, sur son résultat opérationnel ou sur sa capacité d'exercer ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2012, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocables en cours totalisant 32,4 M\$ (32,5 M\$ au 31 décembre 2011), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite mentionnés à la note 9.

18 CHARGES PAR NATURE

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	319 770	328 053
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	182 621	182 147
Matériaux d'entretien et main-d'œuvre	60 762	55 728
Transport et distribution	103 445	101 728
Coûts de marketing, frais de vente et frais d'administration	88 757	79 388
Dotation aux amortissements	28 861	30 852
Coûts de l'énergie	56 508	62 986
Total des charges par nature	840 724	840 882

Les éléments suivants sont également classés dans les états consolidés du résultat global :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Coût des produits vendus	645 826	658 453
Charges opérationnelles	194 898	182 429
	840 724	840 882

19 INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur des produits de consommation (« PDC »), le secteur des produits hors foyer (« PHF ») et le secteur Autres.

a) PDC

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec), et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee).

Le secteur PDC comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; et à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec).

Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi que dans des installations publiques.

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines-mères effectuées par la société en commandite auprès d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Les activités sont exercées dans les installations de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; et à Crabtree, au Québec).

Le résultat opérationnel des secteurs est passé en revue par le chef de la direction, qui a été désigné comme le principal décideur opérationnel compte tenu du résultat avant intérêts, impôt et dotation aux amortissements, de la perte de valeur des actifs non financiers et des écarts de change latents. Les actifs, les opérations et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs PDC, PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

				2012
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	745 548	156 632	20 694	922 874
Résultat opérationnel du secteur	114 003	3 073	(5 782)	111 294
Dotation aux amortissements				28 861
Charge d'intérêts				23 027
Perte de valeur des actifs non financiers				4 608
Perte à la cession d'immobilisations corporelles				1 060
Coûts de restructuration				9 391
Profit de change latent				(777)
Résultat avant impôt				45 124
Impôt sur le résultat				(1 428)
Résultat net de l'exercice				46 552

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

19 INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

				2011
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	705 287	151 268	36 027	892 582
Résultat opérationnel du secteur	87 581	1 985	(7 702)	81 864
Dotation aux amortissements				30 852
Charge d'intérêts				19 166
Perte de valeur des actifs non financiers				2 662
Perte à la cession d'immobilisations corporelles				123
Profit de change latent				(811)
Résultat avant impôt				29 872
Impôt sur le résultat				1 253
Résultat net de l'exercice				28 619

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs à long terme.

				2012
	Canada	États-Unis	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	662 952	231 532	28 390	922 874
Immobilisations corporelles	294 022	286 792	–	580 814
Goodwill	152 021	–	–	152 021
Immobilisations incorporelles	13 828	–	–	13 828

				2011
	Canada	États-Unis	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	641 669	233 045	17 868	892 582
Immobilisations corporelles	299 696	124 498	–	424 194
Goodwill	152 021	–	–	152 021
Immobilisations incorporelles	14 307	–	–	14 307

20 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	2012	2011
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Avantages du personnel à court terme	4 687	5 735
Avantages postérieurs au départ à la retraite	347	296
Autres avantages à long terme	1 501	652
	6 535	6 683

Parmi les principaux dirigeants, on trouve les membres de la haute direction de la société en commandite.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente, prêts et créances, et passifs financiers. Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2012 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	coût amorti	121 489	121 489
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	coût amorti	94 308	94 308
Créances sur parties liées	Prêts et créances	coût amorti	668	668
Dérivé incorporé	À la juste valeur par le biais du résultat net	juste valeur	1 728	1 728
Swap de marchandises	À la juste valeur par le biais du résultat net	juste valeur	(44)	(44)
Dettes fournisseurs et autres montants à payer	Passifs financiers	coût amorti	(186 265)	(186 265)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	coût amorti	(9 057)	(9 057)
Dettes à long terme	Passifs financiers	coût amorti	(327 687)	(356 008)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	coût amorti	(118 562)	(118 562)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2012, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Swap de taux d'intérêt	-	(44)	-	(44)
Dérivé incorporé	-	1 728	-	1 728

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2011 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	coût amorti	31 797	31 797
Créances clients	Prêts et créances	coût amorti	88 948	88 948
Créances sur parties liées	Prêts et créances	coût amorti	730	730
Swap de taux d'intérêt	À la juste valeur par le biais du résultat net	juste valeur	(710)	(710)
Swap de marchandises	À la juste valeur par le biais du résultat net	juste valeur	(385)	(385)
Dettes fournisseurs et autres montants à payer	Passifs financiers	coût amorti	(151 361)	(151 361)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	coût amorti	(9 407)	(9 407)
Dettes à long terme	Passifs financiers	coût amorti	(251 748)	(259 574)

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2011, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Swap de taux d'intérêt	—	(710)	—	(710)
Swap de marchandises	—	(385)	—	(385)

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des dettes fournisseurs et autres montants à payer et des dettes envers des parties liées, leur juste valeur avoisinant la valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des facilités de crédit renouvelables était de 0,1 M\$, établie selon le montant de capital impayé au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuaient. La juste valeur des billets de premier rang était de 189 M\$, établie selon la valeur boursière de la dette sur le marché hors cote. Les justes valeurs de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 41,5 M\$ et de 121,5 M\$, ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des emprunts était de 3,9 M\$.

Étant donné que le swap de taux d'intérêt n'est pas négocié, le prix d'un instrument identique ne peut être observé. La courbe de swap est une courbe de taux d'intérêt qui est observable et, par conséquent, le swap de taux d'intérêt peut être classé comme un instrument de niveau 2. La juste valeur du swap de taux d'intérêt est fonction du notionnel du swap de taux d'intérêt multiplié par les données observables telles la durée jusqu'à l'échéance, les taux d'intérêt et les écarts de crédit, les variations des justes valeurs étant constatées dans la charge d'intérêts.

Le swap de marchandises n'étant pas négocié, le prix d'un instrument identifiable ne peut être observé. La juste valeur du swap de marchandises a été établie en suivant un modèle qui utilise les prix futurs de la pâte et le taux d'actualisation comme principales données.

Pour estimer la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, la direction a utilisé une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée est classée comme étant une méthode de niveau 2.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Ses principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (voir la note 4).

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque lié au prix des marchandises, le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque lié aux prix des marchandises

La société en commandite a conclu un swap de marchandises en date du 18 juin 2012 (1^{er} octobre 2011 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011), afin de fixer le prix d'achat de 12 000 tonnes de fibre (12 000 tonnes au 31 décembre 2011) à 890 \$ US par tonne métrique (890 \$ US par tonne métrique au 31 décembre 2011) jusqu'au 31 janvier 2013 (jusqu'au 1^{er} septembre 2012 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011). La juste valeur du swap de marchandises au 31 décembre 2012 était de 44 000 \$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2011) et elle a été prise en compte dans les dettes fournisseurs et autres montants à payer des états consolidés de la situation financière.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, le swap de taux d'intérêt et les contrats dérivés sur marchandises. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, son swap de taux d'intérêt et son swap de marchandises auprès d'institutions financières hautement notées.

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à plusieurs risques de crédit. Les créances ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, alors que les montants non recouverts dans un délai de plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques soulevés en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières mineures relatives au risque de crédit. Par conséquent, la société en commandite juge que son exposition au risque de crédit est limitée.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Créances clients	90 374	86 862
Moins la provision pour créances douteuses	(112)	(191)
Total des créances clients, montant net	90 262	86 671
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	89 250	84 558
De 61 à 90 jours	790	983
Plus de 90 jours	222	1 130
	90 262	86 671

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La plupart de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. Par conséquent, la société en commandite est un acheteur net ou un vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2012, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 46,0 M\$ (35,9 M\$ au 31 décembre 2011). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat d'une performance hypothétique avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 aurait représenté une augmentation ou une diminution de 2,3 M\$ (1,8 M\$ au 31 décembre 2011).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2012, la société en commandite disposait de lignes de crédit inutilisées de 162,5 M\$ (114,6 M\$ au 31 décembre 2011). La facilité de la Caisse et la facilité Nordea offrent également un crédit de 96,1 M\$ au 31 décembre 2012 pour financer l'expansion de KTG, y compris la construction de la machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement de ses créances clients dans le délai imparti et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 186,0 M\$ (151,7 M\$ au 31 décembre 2011) au titre des dettes fournisseurs et autres montants à payer de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	31 décembre 2012		
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dette à long terme ^(a)	32 423	143 347	323 106
Dettes fournisseurs et autres montants à payer	186 309	–	–
Dettes envers des parties liées	9 057	–	–

^(a) La dette à long terme comprend les remboursements du principal et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2011		
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dette à long terme ^(b)	16 853	130 876	209 633
Swap de taux d'intérêt	203	522	–
Dettes fournisseurs et autres montants à payer	151 746	–	–
Dettes envers des parties liées	9 407	–	–

^(b) La dette à long terme comprend les remboursements du principal et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2012, les dettes à taux variable de la société en commandite se chiffraient à 0,1 M\$ (48 M\$ au 31 décembre 2011). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au TIOL, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,75 % à 3,50 %.

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt du marché se traduirait par une diminution ou une augmentation du résultat avant impôt de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (0,5 M\$ au 31 décembre 2011).

La société en commandite a eu recours à un swap de taux d'intérêt afin de gérer une partie de son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit renouvelables jusqu'au 18 septembre 2012, date de règlement du swap de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2011, la juste valeur du swap de taux d'intérêt en cours était de 0,7 M\$. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt au 31 décembre 2011 aurait fait augmenter ou diminuer la juste valeur du swap de taux d'intérêt de 0,4 M\$.

22 GESTION DU CAPITAL

La politique de la société en commandite vise le maintien du capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine ou pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents), et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard du ratio de la dette à long terme nette sur les capitaux permanents, du ratio de la dette sur le BAIIA, du ratio de couverture des charges fixes par le BAIIA et du ratio du fonds de roulement. Les restrictions ont été convenues avec les prêteurs lors de l'établissement des facilités de crédit. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société en commandite s'était conformée à ses obligations en vertu de ces clauses restrictives.

23 FRAIS AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

La société en commandite est assujettie à la vaste réglementation de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement à l'observation des normes de contrôle environnemental. Ces normes et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités de façon à se conformer aux conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux futures varieront selon l'émergence de nouvelles règles et les avancées technologiques. La société en commandite juge qu'elle observe l'ensemble des normes et règlements environnementaux actuellement en vigueur.

24 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. La société en commandite compte trois clients principaux qui représentent 39,4 % (37,7 % au 31 décembre 2011) de son produit des activités ordinaires total, notamment, un client représentant 18,8 % (15,7 % au 31 décembre 2011) et un autre client représentant 10,9 % (12,4 % au 31 décembre 2011) du produit des activités ordinaires total. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces trois clients et se chiffre à environ 41,5 % des créances au 31 décembre 2012 (40,0 % au 31 décembre 2011). Ces clients sont compris dans le secteur des produits de consommation.

25 ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Diminution (augmentation) des créances clients	(3 346)	7 529
Diminution des créances sur parties liées	62	2 608
Diminution (augmentation) des stocks	19 842	(2 406)
Diminution des charges payées d'avance	970	1 769
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat	(643)	—
Augmentation des dettes fournisseurs et autres montants à payer	23 371	5 539
Augmentation (diminution) des dettes envers des parties liées	(350)	3 474
	39 906	18 513

ÉQUIPE DE GESTION – PTKP ET PK S.E.C.



Mario Gosselin
Chef de la direction



Mark Holbrook
Chef de la direction
financière



Wendy Kelley
Avocate générale et
secrétaire de la société

ÉQUIPE DE GESTION – PK S.E.C.



Dan Clarahan
Vice-président général,
Expansion des affaires,
États-Unis



Marc Fitzgerald
Vice-président général,
Développement
stratégique



Gordon Goss
Vice-président général,
Produits domestiques -
États-Unis/Mexique



Rob Latter
Vice-président général,
Produits hors foyer et
Planification stratégique



Michel Manseau
Vice-président général
des ventes,
Produits domestiques -
Canada



Nancy Marcus
Vice-présidente générale,
Marketing



John O'Hara
Vice-président général,
Logistique



Serge Reynaud
Vice-président général,
Ressources humaines



Glenn Taylor
Vice-président général,
Fabrication et Opérations
internationales



Frank van Biesen
Vice-président,
Technologies et
environnement

INFORMATION CORPORATIVE

ADRESSE CORPORATIVE

1900 Minnesota Court
Bureau 200
Mississauga (Ontario) L5N 5R5
Téléphone : (905) 812-6900
Fax : (905) 812-6910
www.kptissueinc.com

RELATIONS INVESTISSEURS

Mike Baldesarra
Directeur, relations investisseurs
Téléphone : (905) 812-6900
ir@kptissueinc.com

AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Equity Financial Holdings Inc.
200, Avenue University
Bureau 400
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Téléphone : 1 (866) 393-4891
Local : (416) 361-0152
Fax : (416) 361-0470
investor@equityfinancialtrust.com

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto
Symbole boursier : KPT

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
1, Robert Speck Parkway
Bureau 1100
Mississauga (Ontario) L4Z 3M3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Papiers Tissue KP inc. est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois administrateurs (et tous les membres des comités du conseil) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens à la consommation, de gestion d'entreprise, de comptabilité et de marché financier.

Huw Thomas (président du conseil indépendant) ⁽¹⁾ ⁽²⁾
Michel Letellier (administrateur indépendant) ⁽¹⁾ ⁽²⁾
Susan J. McArthur (administrateur indépendant) ⁽¹⁾ ⁽²⁾
David Spraley (administrateur non indépendant)

⁽¹⁾ Membre du comité d'audit

⁽²⁾ Membre du comité de candidatures

Pour plus d'information concernant les membres du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le www.kptissueinc.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Centre de conférence St. Andrew's Club
Salle de bal principale
150, rue King Ouest, 27^e étage
Toronto (Ontario) M5H 1J9
26 juin, 2013 à 14:00

CONÇU ET RÉALISÉ

MaisonBrison Communications





www.cashmere.ca



www.scotties.ca



www.purex.ca



www.whiteswan.ca



www.spongetowels.ca



www.mywhitecloud.com



www.kptissueinc.com
www.krugerproducts.ca